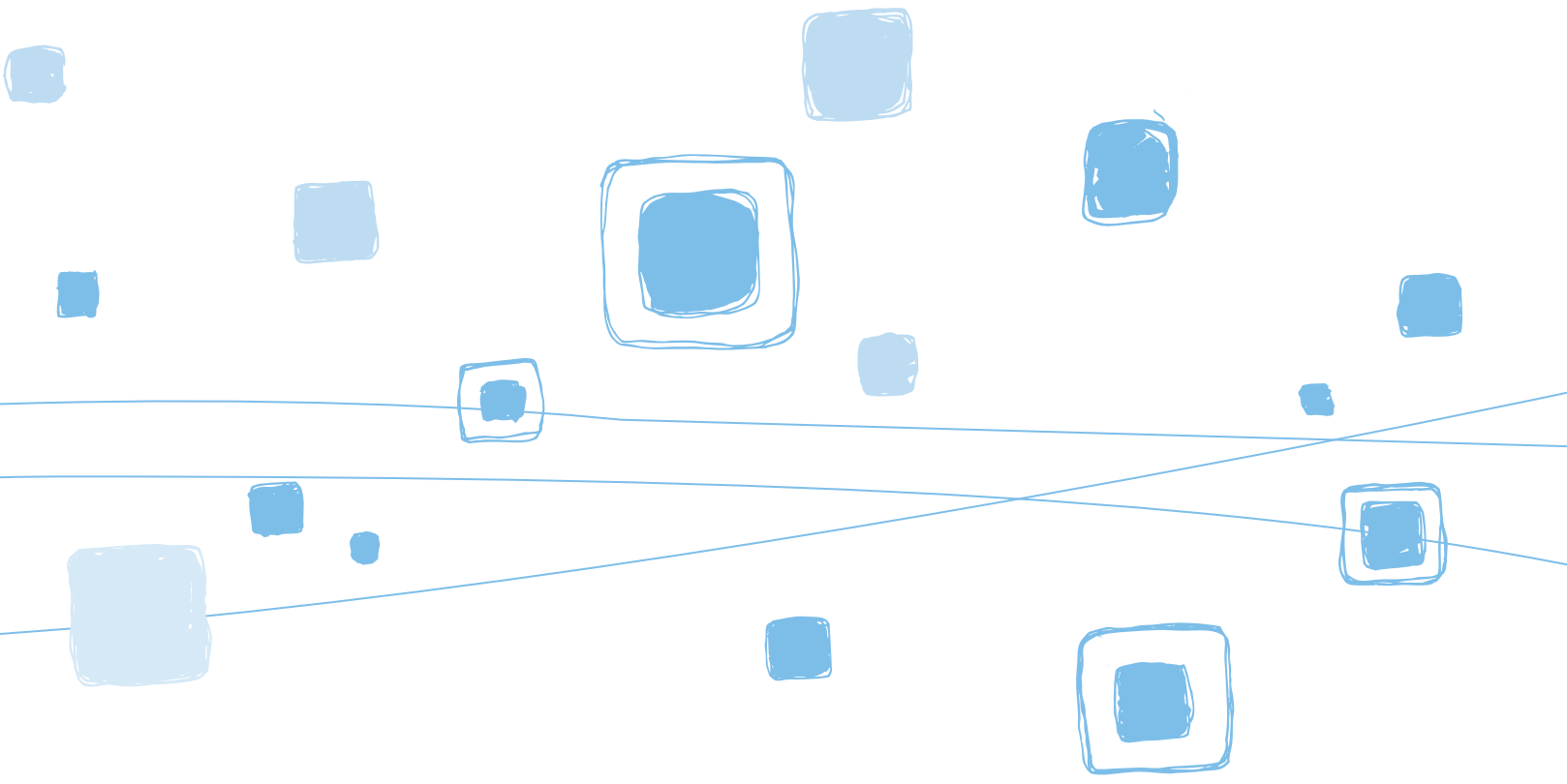


2007



Comptes annuels  
Données sociales  
Politique environnementale

**vivendi**



## Sommaire

<b>1. Comptes annuels 2007</b>	<b>3</b>
<b>2. Données sociales</b>	<b>37</b>
<b>3. Politique environnementale</b>	<b>57</b>



## Comptes annuels 2007

---

<b>Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels</b>	<b>4</b>
---	----------

---

<b>Etats financiers 2007</b>	<b>6</b>
------------------------------	----------

---

1. Compte de résultat	6
2. Bilan	8
3. Tableau des flux de trésorerie	10

---

<b>Annexe aux états financiers de l'exercice 2007</b>	<b>11</b>
---	-----------

---

Faits marquants de l'exercice	11
Note 1. Règles et méthodes comptables	12
Note 2. Résultat d'exploitation	14
Note 3. Résultat financier	14
Note 4. Résultat exceptionnel	15
Note 5. Impôt sur les bénéfices	15
Note 6. Immobilisations incorporelles et corporelles	16
Note 7. Immobilisations financières	16
Note 8. Actions propres	17
Note 9. Actif circulant	18
Note 10. Etat des échéances des créances	18
Note 11. Comptes de régularisation actifs	18
Note 12. Ecart de conversion-actif	18
Note 13. Capitaux propres	19
Note 14. Provisions et dépréciations	20
Note 15. Dettes financières	21
Note 16. Etat des échéances des dettes	22
Note 17. Eléments concernant plusieurs postes de bilan	22
Note 18. Charges et produits financiers concernant les entreprises liées	22
Note 19. Rémunération des dirigeants	23
Note 20. Participation des dirigeants dans le capital	23
Note 21. Effectif	23
Note 22. Engagements financiers et passifs éventuels	23
Note 23. Litiges	26
Note 24. Instruments de gestion de la dette financière	30
Note 25. Accroissements et allègements de la dette future d'impôts	30
Note 26. Evénements postérieurs à la clôture	30

---

<b>Filiales et participations</b>	<b>31</b>
-----------------------------------	-----------

---

<b>Tableau de résultats des cinq derniers exercices</b>	<b>34</b>
---	-----------

---



Le divertissement est un besoin vital.



## Section 1

# Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Vivendi SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### 2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

#### **Règles et principes comptables**

La note 1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation notamment, des titres de participation, des provisions et des régimes d'avantages au personnel.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

#### **Estimations comptables**

Votre société constitue des dépréciations lorsque la valeur comptable des immobilisations financières est supérieure à la valeur d'usage. La valeur d'usage est définie comme la valeur des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation et de la sortie de l'immobilisation financière. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests afin de vérifier par sondages l'appréciation de ces méthodes. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues par la société, ainsi que des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



## Section 1

# Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

### 3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport annuel - Document de référence 2007 et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le Rapport annuel - Document de référence 2007 relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements de toute nature consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le Rapport annuel - Document de référence 2007.

Paris La Défense et Neuilly sur Seine, le 28 février 2008

Les Commissaires aux comptes

Salustro Reydel  
Membre de KPMG International

Ernst & Young et Autres

Marie Guillemot

Benoît Lebrun

Dominique Thouvenin

Associée

Associé

Associé



## Section 2

## Etats financiers 2007

## 2.1. Compte de résultat

(en millions d'euros)	Note	2007	2006
<b>Produits d'exploitation</b>			
Chiffre d'affaires	2	91,6	113,8
Reprises sur provisions et transferts de charges	2	20,3	39,5
Autres produits		0,9	2,2
<b>Total I</b>		<b>112,8</b>	<b>155,5</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Autres achats et charges externes	2	114,1	161,5
Impôts, taxes et versements assimilés	2	6,5	23,3
Salaires et traitements		35,4	35,5
Charges sociales		13,1	13,2
Dotations aux amortissements et aux provisions :			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		7,8	9,5
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1,3
Pour risques et charges : dotations aux provisions		1,7	
Autres charges		2,4	1,4
<b>Total II</b>		<b>181,0</b>	<b>245,7</b>
<b>Résultat d'exploitation (I - II)</b>		<b>(68,2)</b>	<b>(90,2)</b>



## Section 2

## Etats financiers 2007

(en millions d'euros)	Note	2007	2006
<b>Produits financiers</b>			
De participations		2 023,6	927,5
D'autres valeurs mobilières et des créances de l'actif immobilisé		127,5	134,3
Autres intérêts et produits assimilés		141,1	145,2
Reprises sur provisions et transferts de charges		364,3	2 918,0
Différences positives de change		775,6	1 289,3
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		72,8	32,1
<b>Total III</b>		<b>3 504,9</b>	<b>5 446,4</b>
<b>Charges financières</b>			
Dotations aux amortissements et aux provisions		1 461,7	862,7
Intérêts et charges assimilées		265,8	276,9
Différences négatives de change		792,3	1 283,1
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,6	14,0
<b>Total IV</b>		<b>2 520,4</b>	<b>2 436,7</b>
<b>Résultat financier (III - IV)</b>	<b>3</b>	<b>984,5</b>	<b>3 009,7</b>
<b>Résultat courant avant impôts (I - II + III - IV)</b>		<b>916,3</b>	<b>2 919,5</b>
<b>Produits exceptionnels</b>			
Sur opérations de gestion		75,3	18,1
Sur opérations en capital		2 828,9	9 915,1
Reprises sur provisions et transferts de charges		673,4	168,3
<b>Total V</b>		<b>3 577,6</b>	<b>10 101,5</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>			
Sur opérations de gestion		27,1	115,9
Sur opérations en capital		3 380,2	9 225,0
Dotations aux amortissements et aux provisions		161,2	7,9
<b>Total VI</b>		<b>3 568,5</b>	<b>9 348,8</b>
<b>Résultat exceptionnel (V - VI)</b>	<b>4</b>	<b>9,1</b>	<b>752,7</b>
<b>Participation des salariés (VII)</b>			
<b>Impôt sur les bénéfices (VIII) (produit)</b>	<b>5</b>	<b>579,0</b>	<b>740,2</b>
<b>Total des produits (I + III + V + VIII)</b>		<b>7 774,3</b>	<b>16 443,6</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII)</b>		<b>6 269,9</b>	<b>12 031,2</b>
<b>Bénéfice</b>		<b>1 504,4</b>	<b>4 412,4</b>





## Section 2

## Etats financiers 2007

## 2.2. Bilan

Actif (en millions d'euros)	Note	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	
				31/12/2007	31/12/2006
<b>Actif immobilisé</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6</b>	<b>13,8</b>	<b>12,6</b>	<b>1,2</b>	<b>1,6</b>
Frais d'établissement					
Concessions et droits assimilés					
Autres immobilisations incorporelles		13,8	12,6	1,2	1,6
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>6</b>	<b>60,4</b>	<b>55,1</b>	<b>5,3</b>	<b>9,7</b>
Terrains					
Constructions et agencements		0,1		0,1	
Installations techniques		0,4	0,3	0,1	0,1
Autres immobilisations corporelles		58,2	53,5	4,7	9,0
Immobilisations corporelles mises en concession		1,7	1,3	0,4	0,6
<b>Immobilisations financières (a)</b>	<b>7</b>	<b>39 326,4</b>	<b>3 726,9</b>	<b>35 599,5</b>	<b>35 780,6</b>
Participations		37 046,4	2 760,2	34 286,2	34 102,6
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)		209,6		209,6	164,6
Créances rattachées à des participations		1 849,9	851,9	998,0	753,9
Autres titres immobilisés		109,9	109,3	0,6	32,3
Prêts		15,6	4,9	10,7	21,5
Autres		95,0	0,6	94,4	705,7
<b>Total I</b>		<b>39 400,6</b>	<b>3 794,6</b>	<b>35 606,0</b>	<b>35 791,9</b>
<b>Actif circulant</b>	<b>9</b>				
<b>Stocks et en cours</b>					
<b>Créances (b)</b>		<b>3 160,3</b>	<b>394,3</b>	<b>2 766,0</b>	<b>3 049,4</b>
Créances clients et comptes rattachés		36,1		36,1	13,0
Autres		3 124,2	394,3	2 729,9	3 036,4
<b>Valeurs mobilières de placement</b>		<b>1 215,6</b>	<b>2,6</b>	<b>1 213,0</b>	<b>1 728,8</b>
Actions propres	<b>8</b>	1,9		1,9	1,9
Autres titres		1 213,7	2,6	1 211,1	1 726,9
<b>Disponibilités</b>		<b>151,7</b>		<b>151,7</b>	<b>323,5</b>
<b>Charges constatées d'avance (b)</b>		<b>233,2</b>		<b>233,2</b>	<b>249,2</b>
<b>Total II</b>		<b>4 760,8</b>	<b>396,9</b>	<b>4 363,9</b>	<b>5 350,9</b>
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)</b>	<b>11</b>	<b>5,1</b>		<b>5,1</b>	<b>7,2</b>
<b>Ecarts de conversion-actif (IV)</b>	<b>12</b>				<b>44,6</b>
<b>Total général (I + II + III + IV)</b>		<b>44 166,5</b>	<b>4 191,5</b>	<b>39 975,0</b>	<b>41 194,6</b>
(a) Dont à moins d'un an				121,1	730,5
(b) Dont à plus d'un an				4,0	243,5



## Section 2

## Etats financiers 2007

Passif (en millions d'euros)	Note	31/12/2007	31/12/2006
<b>Capitaux propres</b>	<b>13</b>		
Capital		6 406,1	6 363,7
Primes d'émission, de fusion et d'apport		12 145,9	11 529,6
Réserves			
Réserve légale		636,4	634,4
Autres réserves		11 215,9	3,2
Report à nouveau		2 200,0	10 389,7
Résultat de l'exercice		1 504,4	4 412,4
<b>Situation nette</b>		<b>34 108,7</b>	<b>33 333,0</b>
Provisions réglementées			
<b>Total I</b>		<b>34 108,7</b>	<b>33 333,0</b>
Autres fonds propres			
<b>Total II</b>			
Provisions	<b>14</b>	416,4	610,1
<b>Total III</b>		<b>416,4</b>	<b>610,1</b>
<b>Dettes (a)</b>			
Emprunts obligataires convertibles et autres emprunts obligataires	<b>15</b>	2 987,5	3 692,5
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (b)	<b>15</b>	298,4	665,9
Emprunts et dettes financières divers	<b>15</b>	2 076,9	2 809,1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		25,4	36,5
Dettes fiscales et sociales		25,8	36,9
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		17,2	
Autres dettes		14,9	5,5
Produits constatés d'avance		2,8	5,1
<b>Total IV</b>		<b>5 448,9</b>	<b>7 251,5</b>
<b>Ecart de conversion passif (V)</b>		<b>1,0</b>	
<b>Total général (I + II + III + IV + V)</b>		<b>39 975,0</b>	<b>41 194,6</b>
(a) Dont à plus d'un an		2 661,9	2 956,8
Dont à moins d'un an		2 787,0	4 294,7
(b) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		149,4	323,5



## Section 2

## Etats financiers 2007

## 2.3. Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2007	2006
Résultat net	1 504,4	4 412,4
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
Dotations aux amortissements	7,7	9,5
Dotations aux provisions nettes de (reprises)		
Exploitation		1,0
Financier	1 097,4	(2 037,5)
Exceptionnel	(512,2)	(160,4)
Résultats de cessions	552,2	(688,6)
Boni et mali de confusions et liquidations	(29,1)	0,4
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>2 620,4</b>	<b>1 536,8</b>
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	152,2	(488,6)
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>2 772,6</b>	<b>1 048,2</b>
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(0,7)	(1,5)
Acquisition de participations et de titres	(1 125,6)	(1 760,9)
Augmentation des créances rattachées à des participations	(922,5)	(190,3)
Avances et dépôts en numéraire au titre du rapprochement Canal+/TPS	623,5	(623,5)
Créances sur cessions d'immobilisations et autres créances financières	10,1	(73,9)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		4,6
Cessions de participations et de titres	2 486,4	1 036,2
Diminution des créances rattachées à des participations	339,0	
Augmentation des charges à répartir		(3,0)
<b>Flux net de trésorerie lié aux investissements</b>	<b>1 410,2</b>	<b>(1 612,3)</b>
Augmentations de capital	148,4	60,3
Dividendes versés	(1 387,3)	(1 147,4)
Augmentations des dettes financières à long terme		1 204,7
Remboursements des dettes financières à long terme	(705,3)	(342,3)
Augmentation (diminution) des dettes financières à court terme	(369,5)	250,3
Variation des comptes courants nets	(2 343,1)	398,3
Actions propres	(213,6)	16,1
<b>Flux net de trésorerie lié aux financements</b>	<b>(4 870,4)</b>	<b>440,0</b>
Variation de trésorerie	(687,6)	(124,1)
Trésorerie d'ouverture (a)	2 050,4	2 174,5
<b>Trésorerie de clôture (a)</b>	<b>1 362,8</b>	<b>2 050,4</b>

(a) Cash et valeurs mobilières de placement nettes de dépréciations.



## Section 3

## Annexe aux états financiers de l'exercice 2007

	<p>Remarque préliminaire : les montants exprimés en dollars sont des dollars américains, ceux en dirhams sont des dirhams marocains.</p>
<p><b>Faits marquants de l'exercice</b></p>	<p>Les faits marquants de l'exercice 2007 sont :</p> <p><b>Acquisitions et cessions réalisées</b></p> <p>Le groupe Vivendi a poursuivi en 2007 les opérations de développement de ses différents métiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• rapprochement industriel des activités de télévision payante en France du Groupe Canal+ et de TPS, réalisé le 4 janvier 2007,</li> <li>• acquisition par Maroc Telecom de 51 % du capital de Gabon Telecom, en date du 9 février 2007,</li> <li>• acquisition par Universal Music Group (UMG) des activités d'édition musicale de BMG, finalisée le 25 mai 2007 avec l'autorisation de la Commission européenne,</li> <li>• acquisition par SFR des activités téléphonie fixe et ADSL de Télé2 France, réalisée le 20 juillet 2007,</li> <li>• acquisition par UMG de Sanctuary Group Plc. en Grande-Bretagne. Sanctuary est une maison de disques internationale dont l'activité recouvre la vente de musique enregistrée, le merchandising et la prestation de services aux artistes. UMG détient 100 % de Sanctuary depuis le 27 septembre 2007,</li> <li>• cession par le groupe de son activité immobilière résiduelle : le 5 octobre, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008, cession de SIG 35, holding du pôle immobilier en France, et, le 30 novembre, cession d'un ensemble immobilier à Berlin par Vivendi Deutschland (cf. note 4, résultat exceptionnel et note 14, provisions),</li> <li>• accord stratégique annoncé le 25 octobre 2007 entre Vivendi et la Caisse de Dépôt et de Gestion du Maroc, celle-ci est devenue actionnaire de Vivendi à hauteur de 0,6 %. Parallèlement, Vivendi a acquis auprès d'elle 2 % du capital de Maroc Telecom, ce qui porte la participation du groupe de 51 % à 53 %. Les opérations ont été finalisées le 7 décembre 2007.</li> </ul> <p><b>Projet de création d'Activision Blizzard</b></p> <p>Le 1<sup>er</sup> décembre 2007, Vivendi et Activision Inc ont annoncé la signature d'un accord définitif en vue du rapprochement de Vivendi Games et d'Activision, l'un des premiers développeurs, éditeurs et distributeurs mondiaux de produits interactifs et de loisirs.</p> <p>Le groupe Vivendi apportera Vivendi Games, valorisé 8,1 milliards de dollars, ainsi que 1,7 milliard de dollars en numéraire en échange d'une participation d'environ 52,2 % dans Activision Blizzard.</p> <p>Dans les cinq premiers jours ouvrables suivant la clôture de l'opération, Activision Blizzard lancera une offre publique d'achat portant sur un maximum de 146,5 millions de ses actions, au prix de 27,5 dollars par action. Si l'offre publique d'achat est intégralement souscrite, Vivendi détiendra 68,0 % d'Activision Blizzard.</p> <p>Selon les termes de l'accord, Vivendi et Activision ont pris un certain nombre d'engagements réciproques usuels dans ce type d'opération, notamment en termes de déclarations et de garanties. Cette opération est soumise à l'approbation des actionnaires d'Activision ainsi qu'à des conditions usuelles (dont celle des autorités réglementaires).</p> <p>En outre, Activision s'est engagé à payer à Vivendi une indemnité de rupture de 180 millions de dollars dont la mise en jeu est limitée à un certain nombre de circonstances.</p> <p><b>Projet de prise de contrôle de Neuf Cegetel par SFR</b></p> <p>Le 20 décembre 2007 Vivendi a confirmé le projet d'accord entre sa filiale SFR et le Groupe Louis Dreyfus qui pourrait conduire à l'acquisition par SFR de la participation du Groupe Louis Dreyfus dans Neuf Cegetel au prix unitaire de 34,50 euros l'action (coupon 2007 attaché). Ce projet a reçu les avis favorables des Instances Représentatives du Personnel du groupe SFR et de Neuf Cegetel, les 19 et 20 février 2008, respectivement, et reste soumis à l'approbation des autorités de la concurrence. Cette opération serait suivie d'une offre publique d'achat lancée par SFR sur les titres Neuf Cegetel détenus par le public au prix de 36,50 euros par action (coupon 2007 attaché).</p>



## Section 3

## Annexe aux états financiers de l'exercice 2007

**Note 1. Règles et méthodes comptables**
**Principes généraux et changement de présentation**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Les principes et méthodes comptables sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes annuels 2006.

La société procède à certaines estimations et retient certaines hypothèses, qu'elle juge raisonnables et réalistes. Même si ces estimations et hypothèses sont régulièrement revues, en particulier sur la base des réalisations passées et des anticipations, certains faits et circonstances peuvent conduire à des changements ou des variations de ces estimations et hypothèses, ce qui pourrait affecter la valeur comptable des actifs, passifs, capitaux propres et résultat de la société. Ces estimations et hypothèses concernent notamment l'évaluation des dépréciations d'actifs et provisions (cf. note 14) et les avantages au personnel (cf. note 1, paragraphe « Régimes d'avantages au personnel »).

**Immobilisations incorporelles et corporelles**

En application du règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, Vivendi applique la méthode préférentielle de comptabilisation des coûts de développement à l'actif.

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés selon les méthodes linéaire et dégressive, en fonction de la durée réelle d'utilisation des biens concernés.

**Immobilisations financières**
**Titres de participation**

Les Titres de participation regroupent les titres des sociétés affiliées au groupe Vivendi, dans lesquelles Vivendi détient une part substantielle du capital, en principe supérieure à 10 %. Ils sont valorisés au coût d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'usage d'une participation est définie comme la valeur des avantages économiques futurs attendus par son utilisation. Elle est généralement calculée en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés, mais une méthode mieux adaptée à chaque participation peut être retenue le cas échéant, telle que celle des comparables boursiers, les valeurs issues de transactions récentes, le cours de bourse dans le cas d'entités cotées ou enfin la quote-part de situation nette.

En application du règlement CRC n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, Vivendi comptabilise les frais d'acquisition des titres dans ses charges.

**Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)**

Les Titres immobilisés de l'activité de portefeuille regroupent les titres de sociétés cotées dont la société espère retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante, sans intervention dans la gestion.

**Créances rattachées à des participations**

Les Créances rattachées à des participations concernent des contrats de prêt à moyen ou long terme passés avec les sociétés du groupe. On les distingue des conventions de comptes courants conclues avec les filiales du groupe, qui permettent la gestion quotidienne de leurs excédents et besoins de trésorerie.

**Actions propres**

Figurent dans les immobilisations financières toutes les actions propres détenues par Vivendi sauf celles acquises pour être cédées à des salariés du groupe lors de l'exercice d'options d'achat d'actions qui leur ont été attribuées, comptabilisées en valeurs mobilières de placement. Le cas échéant, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur nette de ces actions à leur valeur boursière sur la base de la moyenne de leurs cours de clôture du mois de décembre.

**Créances d'exploitation**

Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée en fonction des risques de non recouvrement.

**Valeurs mobilières de placement**

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition. Si leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice vient à être inférieure au prix d'acquisition, une dépréciation est constituée.



## Section 3

## Annexe aux états financiers de l'exercice 2007

Elles comprennent aussi les actions propres destinées à être cédées aux salariés du groupe lors de l'exercice d'options d'achat d'actions qui leur ont été attribuées (cf. note 8, actions propres). A ce titre, une dépréciation est éventuellement constatée si la valeur brute de ces actions est supérieure à leur prix de cession, basé sur le prix d'exercice des options.

### Charges à répartir sur instruments financiers

Conformément au règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les frais d'émission des emprunts sont étalés sur la durée des emprunts. Les frais liés à la mise en place des lignes de crédit sont amortis sur les durées de celles-ci.

### Provisions

La comptabilisation d'une provision dépend de l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers entraînant probablement ou certainement une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers (règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs).

Il est fait usage de la meilleure estimation de sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation, à la date d'arrêt des comptes, dès lors que le risque est né avant la date de clôture.

Une revue régulière des éléments constitutifs des provisions est effectuée pour permettre les réajustements nécessaires.

Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe (cf. note 23, litiges).

### Régimes d'avantages au personnel

La provision comptabilisée intègre tous les régimes d'avantages au personnel de la société Vivendi : indemnités de fin de carrière, retraites et compléments de retraite. Elle représente la différence entre la dette actuarielle des engagements y afférents et les actifs éventuellement dédiés à la couverture des régimes, nette des pertes et gains actuariels.

L'évaluation de la dette actuarielle est effectuée selon la méthode des unités de crédit projetées (chaque période d'activité engendre un droit complémentaire). Pour le traitement des écarts actuariels, la « méthode du corridor », prévue par la recommandation CNC 03-R.01, est utilisée. Celle-ci consiste à amortir sur la période d'acquisition résiduelle des droits les écarts actuariels excédant 10 % de l'engagement à l'ouverture de l'exercice.

Les engagements y afférents sont évalués avec les hypothèses suivantes : des taux d'augmentation de 3,5 à 4 % pour les salaires et de 2,0 % pour les pensions, un taux d'actualisation de 5,30 % pour les régimes général et « articles 39 » et des hypothèses de départs à la retraite compris entre 60 et 65 ans.

Les engagements de retraites complémentaires autres que les indemnités de fin de carrière sont partiellement couverts par des contrats d'assurance externalisés dont les montants réévalués viennent en déduction de la dette actuarielle. Le taux de rendement attendu des actifs est de 5,0 %.

### Opérations en devises

Les produits et charges en devises sont comptabilisés sur la base de taux de change mensuels.

Les créances, dettes et disponibilités en devises sont converties aux cours des devises à la clôture de l'exercice.

Les gains et pertes latents sur les créances et dettes à long terme sont comptabilisés au bilan en écarts de conversion. Les pertes latentes non couvertes font l'objet d'une provision pour pertes de change.

Les différences de conversion sur les disponibilités et les comptes courants en devises sont immédiatement enregistrées en résultat de change.

### Instruments financiers

Vivendi utilise des instruments financiers dérivés afin de (i) réduire son exposition aux risques de marché liés aux variations des taux d'intérêt et des cours de change et (ii) sécuriser la valeur de certains actifs financiers.

Dans le cadre des couvertures ainsi mises en place, les produits et charges sur instruments financiers dérivés sont comptabilisés en résultat financier et viennent en compensation des produits et charges dégagés sur les éléments couverts.



## Section 3

## Annexe aux états financiers de l'exercice 2007

De même, les moins-values latentes sur les dérivés de taux sont provisionnées.

**Droit individuel à la formation**

L'application de l'avis 2004 F du Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité conduit Vivendi à ne pas comptabiliser de provision à la clôture de l'exercice.

L'accord d'entreprise signé en mai 2006 prévoit l'attribution pour chaque salarié de 14 heures de formation DIF en 2004 et de 20 heures par an pour les années suivantes. A la clôture de l'exercice, le solde des heures non utilisées est de 13 041.

**Note 2. Résultat d'exploitation****Chiffre d'affaires**

Répartition du chiffre d'affaires par activité :

(en millions d'euros)	2007	2006
Produits de la distribution d'eau	4,5	4,7
Prestations aux filiales	87,1	109,1
<b>Total</b>	<b>91,6</b>	<b>113,8</b>

Vivendi est partie liée à un contrat d'eau résiduel géré opérationnellement par Veolia Eau.

Les prestations aux filiales comprennent des produits d'assistance et de domiciliation, des facturations au titre des plans d'options et des refacturations de charges.

**Charges d'exploitation et transferts de charges**

Les charges d'exploitation s'élèvent à 181,0 millions d'euros en 2007 contre 245,7 millions d'euros en 2006.

- Les autres charges et charges externes nettes de refacturations, remboursements d'assurances et transferts de charges s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2007	2006
Achats non stockés	0,8	0,7
Charges locatives	9,3	9,2
Assurances	15,0	19,1
Prestataires et personnel intérimaire	9,6	9,7
Commissions et honoraires	60,4	95,0
Autres services extérieurs	19,0	27,8
<b>Sous-total autres achats et charges externes</b>	<b>114,1</b>	<b>161,5</b>
Refacturations aux filiales (produits divers)	(11,1)	(18,3)
Remboursements d'assurances et transferts de charges	(18,7)	(39,5)
<b>Total net de refacturations et remboursements</b>	<b>84,3</b>	<b>103,7</b>

La poursuite de la « *Securities class action* » aux Etats-Unis et du litige opposant Vivendi à Deutsche Telekom et Elektrim SA contribue pour une large part au montant des commissions et honoraires.

- Le poste impôts et taxes intègre les redevances versées à l'Etat et aux collectivités publiques ainsi que les redevances d'assainissement dans le cadre de l'activité de distribution d'eau. En 2006, 14,5 millions d'euros étaient comptabilisés au titre de retenues à la source sur des opérations avec deux filiales canadienne et américaine.

**Note 3. Résultat financier**

L'analyse économique du résultat financier est la suivante :

(en millions d'euros)	2007	2006
Produit/(Coût) net du financement	58,2	33,0
Dividendes reçus	2 023,6	927,5
Résultat de change	(16,8)	6,3
Autres produits et charges financiers	16,9	(17,7)
Cessions de titres de placement	0,0	5,3
Mouvements des provisions financières	(1 097,4)	2 055,3
<b>Total</b>	<b>984,5</b>	<b>3 009,7</b>



## Section 3

## Annexe aux états financiers de l'exercice 2007

	<p>La variation du produit net du financement de 58,2 millions d'euros en 2007, contre 33,0 millions d'euros en 2006, résulte de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la diminution du coût net du financement externe (-53,3 millions d'euros, contre -118,5 en 2006) provenant notamment de la non récurrence des intérêts des swaps en devises engendrant un impact favorable de 37,4 millions d'euros (incidence du dénouement fin juillet 2006 des swaps de change dollars contre euros dans le cadre de la simplification des structures du groupe) et de la diminution de l'endettement net externe moyen (1,5 milliard d'euros en 2007, contre 1,7 milliard en 2006),</li> <li>• et, en sens inverse, de la diminution du produit net du financement interne, ramené de 151,5 millions d'euros en 2006 à 111,5 millions d'euros en 2007.</li> </ul> <p>Les dividendes comptabilisés (2,0 milliards d'euros, contre 0,9 milliard en 2006) proviennent, pour l'essentiel, de SFR pour 902,1 millions (852 millions en 2006), de Groupe Canal+ pour 650 millions, de NBC Universal (société détenue directement par Vivendi depuis juillet 2006 à hauteur de 20 %) pour 290 millions d'euros (395 millions de dollars) et enfin, de SIG 35 pour 146,7 millions d'euros (holding du pôle immobilier résiduel du groupe cédée le 1<sup>er</sup> janvier 2008).</p> <p>Les mouvements des dépréciations financières se traduisent par une dotation nette de 1 097,4 millions d'euros, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une dotation de 733,2 millions d'euros sur les titres NBC Universal liée à la baisse du dollar en 2007 et une dotation de 115,0 millions d'euros sur les titres Vivendi Holding 1, liée à la baisse du dollar et à l'évolution défavorable de la valeur d'Universal Music, que ne compense pas entièrement la revalorisation de Vivendi Games dans la perspective du rapprochement avec Activision,</li> <li>• une dotation de 178,4 millions d'euros correspondant à la dépréciation de financements complémentaires et des intérêts annuels sur les créances consenties à Elektrim Telekomunikacja en Pologne. La totalité de la valeur des titres et créances relatifs à l'investissement de Vivendi dans la téléphonie mobile en Pologne demeure dépréciée à 100 %.</li> </ul> <p>En 2006, la reprise nette sur les dépréciations financières de 2 055,3 millions d'euros comprenait une reprise de 2 335,2 millions sur les titres SPC (holding de tête de la chaîne de détention de certains actifs américains du groupe, Universal Music et Vivendi Games), une reprise de 451,0 millions sur les titres Vivendi Telecom International et, inversement, une dotation de 442,0 millions d'euros sur les investissements de Vivendi en Pologne et une dotation de 300,0 millions d'euros sur les titres NBC Universal entraînée par la baisse du dollar.</p>
<p><b>Note 4. Résultat exceptionnel</b></p>	<p>Le résultat exceptionnel positif de 9,1 millions d'euros en 2007 comprend principalement les quatre éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le dénouement positif de deux contentieux et risques fiscaux pour 109,1 millions d'euros,</li> <li>• une reprise de provision nette non utilisée de 36,2 millions d'euros lors de la cession de l'immobilier berlinois (cf. faits marquants),</li> <li>• une moins-value nette de 549,7 millions d'euros liée à des cessions internes au groupe dans le cadre de la poursuite des opérations de simplification juridique de la détention d'Universal Music Group et Vivendi Games, compensée à hauteur de 543,5 millions d'euros par une reprise de la dépréciation constatée sur les titres SPC, holding de tête de la chaîne de détention de ces actifs américains avant sa confusion de patrimoine dans Vivendi en septembre 2007,</li> <li>• des dotations aux provisions et dépréciations liées à la cession des sociétés du pôle immobilier en France et en Allemagne (cf. faits marquants), notamment (i) des dotations aux provisions consécutives à l'octroi de garanties et correspondant à des provisions antérieurement constituées dans les sociétés du pôle immobilier, dont la reprise a permis pour partie le versement de dividendes par SIG 35 (cf. note 3, résultat financier) et (ii) des dotations pour la couverture de divers risques dont 33,7 millions d'euros au titre de l'indemnisation par Vivendi, en tant que garant de l'un de ses anciens mandataires sociaux, des bénéficiaires du jugement d'appel en décembre 2007 du litige Fermière de Cannes.</li> </ul>
<p><b>Note 5. Impôt sur les bénéfices</b></p>	<p>Le groupe d'intégration fiscale dont Vivendi est la société de tête comprend 40 sociétés (contre 39 fin 2006) et présente en 2007 un résultat d'ensemble déficitaire de 0,7 milliard d'euros au taux de droit commun.</p> <p>Vivendi enregistre un produit d'intégration fiscale de 27,7 millions d'euros contre 139,0 millions d'euros en 2006. En 2006, 116,5 millions d'euros étaient liés à l'imposition à 8 % de plus values à long terme constatées principalement au sein du Groupe Canal+.</p> <p>La société enregistre également un produit de 552,0 millions d'euros au titre du bénéfice mondial consolidé (603,8 millions d'euros comptabilisés en 2006 avant minoration de 0,6 million d'euros en 2007 lors de l'encaissement effectif de la créance).</p> <p>Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, le groupe consolidé constitué par Vivendi, société agréée au régime du bénéfice mondial consolidé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, disposait (i) d'un déficit fiscal reportable de 9,3 milliards d'euros aux taux de droit commun et (ii) de crédits d'impôts étrangers de 0,3 milliard d'euros.</p>





## Section 3

## Annexe aux états financiers de l'exercice 2007

Le résultat consolidé fiscal de Vivendi au titre de l'exercice 2007 sera déterminé au plus tard en novembre 2008, date limite de dépôt de la liasse consolidée fiscale.

### Note 6. Immobilisations incorporelles et corporelles

#### Variation des valeurs brutes

(en millions d'euros)	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	13,4	0,4		13,8
Immobilisations corporelles	59,4	0,6	(1,3)	58,7
Immobilisations corporelles mises en concession	1,7			1,7
<b>Total</b>	<b>74,5</b>	<b>1,0</b>	<b>(1,3)</b>	<b>74,2</b>

#### Mouvements des amortissements

(en millions d'euros)	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	11,8	0,8		12,6
Immobilisations corporelles	50,3	4,8	(1,3)	53,8
Immobilisations corporelles mises en concession	1,1	0,2		1,3
<b>Total</b>	<b>63,2</b>	<b>5,8</b>	<b>(1,3)</b>	<b>67,7</b>

### Note 7. Immobilisations financières

#### Variation des immobilisations financières

(en millions d'euros)	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes à la fin de l'exercice	Dépréciations cumulées	Valeurs nettes
Titres de participation	49 348,4	11 053,4	(23 355,4)	37 046,4	2 760,2	34 286,2
TIAP	164,6	45,0		209,6		209,6
Créances rattachées à des participations	1 419,3	1 184,9	(754,3)	1 849,9	851,9	998,0
Autres titres immobilisés	141,9	594,5	(626,5)	109,9	109,3	0,6
Prêts et Autres immobilisations financières	727,8	16,9	(634,1)	110,6	5,5	105,1
<b>Total</b>	<b>51 802,0</b>	<b>12 894,7</b>	<b>(25 370,3)</b>	<b>39 326,4</b>	<b>3 726,9</b>	<b>35 599,5</b>

#### Titres de participation

La simplification des structures du groupe aux Etats-Unis et au Canada, engagée depuis 2005, est presque achevée fin 2007.

Cette rationalisation a notamment permis de réduire le nombre de structures intermédiaires entre Vivendi et les actifs américains du groupe, essentiellement Universal Music et Vivendi Games. Cette simplification a été réalisée en France par voie de confusions de patrimoine et au Canada par voie de liquidations. Elle s'est traduite dans les comptes sociaux de Vivendi par une augmentation de la valeur des titres de participation de 10 604,1 millions d'euros, dont 9 189,1 millions pour l'acquisition, en septembre 2007, de la totalité du capital de la société américaine Vivendi Holding 1, actionnaire direct d'Universal Music et indirect de Vivendi Games. Cette réorganisation a également entraîné une diminution de la valeur des titres de participation de 22 895,3 millions d'euros, dont 19 748,1 millions correspondant à l'annulation de la valeur brute des titres SPC, holding de tête française de la chaîne de détention des actifs américains jusqu'à la confusion de son patrimoine avec celui de Vivendi et 3 034,7 millions d'euros, valeur brute des titres Vivendi Holdings Co. rachetés par cette filiale canadienne.

Quant à la participation de 20 % que le groupe détient dans le capital de NBC Universal, elle est portée directement par Vivendi depuis juillet 2006. La valeur brute de cette participation a été augmentée de 175,6 millions d'euros (257 millions de dollars) en 2007 lors d'une augmentation de capital destinée à financer l'acquisition de sociétés de télévision aux Etats-Unis.



## Section 3

## Annexe aux états financiers de l'exercice 2007

Les autres investissements s'élèvent à 273,7 millions d'euros, dont 229,5 millions pour l'acquisition, en décembre 2007, auprès de la Caisse de Dépôt et de Gestion du Maroc, de 2 % du capital de la société Maroc Telecom, par le biais d'un échange avec des titres Vivendi achetés à cet effet sur le marché en novembre (cf. faits marquants). Ces titres Maroc Telecom ont aussitôt été cédés à SPT, filiale marocaine du groupe détenue à 100 %, dorénavant actionnaire de Maroc Telecom à hauteur de 53 %.

#### Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Fin décembre 2007, Vivendi détient toujours 7,6 millions d'actions de la société espagnole Sogecable (5,50 % du capital), pour 186,1 millions d'euros. Ces actions sont classées en Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille pour 175,3 millions d'euros et en Prêts pour 10,7 millions d'euros.

#### Créances rattachées à des participations

Leur montant net, y compris les intérêts courus, s'élève à 998,0 millions d'euros, contre 753,9 millions fin 2006, et inclut essentiellement une ligne de crédit accordée à SFR et tirée fin décembre à son montant maximum de 700,0 millions d'euros et un prêt de 288,3 millions d'euros à SPT, filiale marocaine de Vivendi.

#### Prêts et autres immobilisations financières

Ce poste inclut pour 92,0 millions d'euros les fonds versés par Vivendi dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2007 Vivendi ne détient aucune action au titre de ce contrat de liquidité mis en place en janvier 2005 pour favoriser la régularité des cotations des actions (Vivendi n'en détenait aucune dans ce cadre fin 2006).

Deux avances faites par Vivendi dans le cadre de la fusion CanalSat-TPS, (i) un gage espèces de 468,6 millions d'euros mis en place en décembre 2006 auprès d'une institution financière qui avait émis une garantie au profit de Lagardère Active et (ii) une avance de 150,0 millions d'euros consentie en janvier 2006 à TF1 et M6, ont été remboursées à Vivendi le 4 janvier 2007 lors de la finalisation du rachat de TPS par Groupe Canal+.

### Note 8. Actions propres

(en millions d'euros)	Situation au 31/12/06		Achats		Annulation		Ventes		Situation au 31/12/07	
	Nombre de titres	Valeur brute	Nombre de titres	Valeur	Nombre de titres	Valeur	Nombre de titres	Valeur comptable	Nombre de titres	Valeur brute
<b>Titres immobilisés</b>										
Opérations de croissance externe			7 118 181	213,6			7 118 181	213,6		
Contrat de liquidité			12 450 244	380,9			12 450 244	380,9		
Actions en voie d'annulation	1 300 389	31,5			1 300 389	31,5				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>										
Adossement stock-options	79 114	1,9							79 114	1,9
<b>Actions propres :</b>										
<b>Titres immobilisés + VMP</b>	<b>1 379 503</b>	<b>33,4</b>	<b>19 568 425</b>	<b>594,5</b>	<b>1 300 389</b>	<b>31,5</b>	<b>19 568 425</b>	<b>594,5</b>	<b>79 114</b>	<b>1,9</b>

Les actions propres adossées à des plans d'options d'achat d'actions attribuées aux salariés sont inscrites à leur prix d'achat, soit, fin 2007, 1,9 million d'euros pour 79 114 actions (comme en 2006).



## Section 3

## Annexe aux états financiers de l'exercice 2007

## Note 9. Actif circulant

## Créances

Elles comprennent, principalement :

- les créances clients et comptes rattachés nets de dépréciations pour 36,1 millions d'euros (13,0 millions d'euros fin 2006),
- les autres créances nettes de dépréciations pour 2 729,9 millions d'euros (3 036,4 millions d'euros fin 2006) ; ces dernières correspondent principalement aux deux éléments suivants :
  - les fonds avancés en compte courant par Vivendi à ses filiales pour un montant net de 1 780,1 millions d'euros, contre 1 921,6 millions d'euros fin 2006 et,
  - la créance fiscale constatée au titre de l'impact 2007 du Bénéfice mondial consolidé pour 552,0 millions d'euros.

## Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement, hors actions propres (cf. note 8) figurent pour une valeur nette de 1 211,1 millions d'euros (contre 1 726,9 millions d'euros en 2006) et sont constituées de parts de SICAV de trésorerie et de fonds communs de placement et de certificats de dépôt de banque.

## Charges constatées d'avance

(en millions d'euros)	2007	2006
Primes payées lors de l'achat d'options sur titres	225,6	240,2
Charges imputables à l'exercice suivant	2,3	2,0
Décote payée aux souscripteurs des emprunts obligataires de 700 millions d'euros de juillet 2004, 600 millions d'euros de février 2005, 630 millions d'euros d'avril 2005 et 500 millions d'euros en octobre 2006	5,3	7,0
<b>Total</b>	<b>233,2</b>	<b>249,2</b>

Le montant de 225,6 millions d'euros comprend, dans le cadre de la couverture de certains plans d'achat d'options d'actions attribués aux salariés, une prime de 225,5 millions d'euros versée lors de l'achat en juin 2001 de calls portant sur 22 millions de titres Vivendi (le prix d'exercice étant supérieur à 75 euros, la prime est entièrement provisionnée). Les calls sont à échéance 2008.

## Note 10. Etat des échéances des créances

(en millions d'euros)	Montant brut	Dont à moins d'un an	Dont à plus d'un an
<b>Actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations	1 849,9	28,6	1 821,3
Autres immobilisations financières	95,0	92,5	2,5
<b>Actif circulant :</b>			
Créances clients et comptes rattachés	36,1	36,1	
Autres créances	3 124,2	3 120,2	4,0
<b>Total</b>	<b>5 105,2</b>	<b>3 277,4</b>	<b>1 827,8</b>

## Note 11. Comptes de régularisation actifs

## Charges à répartir sur instruments financiers

(en millions d'euros)	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Charges à étaler sur instruments financiers	4,4		(0,9)	3,5
Frais d'émission d'emprunts	2,8		(1,2)	1,6
<b>Total</b>	<b>7,2</b>	<b>0,0</b>	<b>(2,1)</b>	<b>5,1</b>

## Note 12. Ecart de conversion-actif

Aucun écart de conversion-actif n'est comptabilisé au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2006, cette rubrique enregistrait les pertes de change latentes évaluées selon les cours des devises à la clôture de l'exercice et notamment, à hauteur de 44,3 millions d'euros, celle relative à la créance long terme de 610 millions de dollars canadiens (hors intérêts courus) consentie à Vivendi Holdings Co. Cette perte latente faisait l'objet d'une provision pour perte de change de même montant (cf. note 14, provisions), reprise en 2007 lors de la capitalisation de cette créance.



## Section 3

## Annexe aux états financiers de l'exercice 2007

## Note 13. Capitaux propres

## Mouvements des capitaux propres

Opérations (en millions d'euros)	(a) Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves et report à nouveau	Résultat	Total
Au 31/12/06, après répartition	1 157 033 736	6 363,7	11 529,6	14 052,3		31 945,6
Plans d'épargne groupe	1 276 227	7,0	24,4			31,4
Titres annulés	(1 300 389)	(7,2)	(24,3)			(31,5)
Stock-options et AGA	7 733 646	42,6	74,4			117,0
Autres mouvements 2007 (b)			541,8		1 504,4	2 046,2
<b>Au 31/12/07, avant répartition</b>	<b>1 164 743 220</b>	<b>6 406,1</b>	<b>12 145,9</b>	<b>14 052,3</b>	<b>1504,4</b>	<b>34 108,7</b>

(a) Valeur nominale de 5,50 €.

(b) Les autres mouvements impactant les primes correspondent au boni de confusion de patrimoine de la société SPC.

Le nombre potentiel d'actions pouvant être créées s'élève à 31 176 128 :

(i) 29 899 235 dans le cadre de l'exercice des plans d'options de souscription d'actions et

(ii) 1 276 893 au titre des attributions gratuites d'actions aux salariés.

## Affectation du résultat

L'affectation du bénéfice distribuable telle que proposée à l'Assemblée générale des actionnaires du 24 avril 2008 est la suivante :

(en euros)	
<b>Origine</b>	
Bénéfice de l'exercice	1 504 370 455
Report à nouveau	2 200 000 000
<b>Total</b>	<b>3 704 370 455</b>
<b>Affectation</b>	
Réserve légale	4 240 216
Dividendes (a)	1 514 062 753
Autres réserves	
Report à nouveau	2 186 067 486
<b>Total</b>	<b>3 704 370 455</b>

(a) A raison de 1,30 euro par action, ce montant tient compte du nombre d'actions d'autocontrôle détenues au 31 décembre 2007 et sera ajusté sur la base des détentions effectives à la date du paiement du dividende et des levées d'options de souscription d'actions exercées par les bénéficiaires jusqu'à l'Assemblée.

Les dividendes distribués au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

Année	2006	2005	2004
Nombre d'actions (a)	1 156 117 305	1 147 440 213	1 065 235 399
Dividende par action (en euros) (b)	1,20	1,00	0,60
<b>Distribution totale (en millions d'euros)</b>	<b>1 387,3</b>	<b>1 147,4</b>	<b>639,1</b>

(a) Nombre des actions jouissance 1<sup>er</sup> janvier, après déduction des actions autodétenues au moment de la mise en paiement du dividende.

(b) Ce dividende a ouvert droit à l'abattement de 50 % applicable en 2005 (dividende 2004) aux personnes physiques résidentes fiscales en France prévu à l'art. 158-3 2<sup>e</sup> du CGI et de 40 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 (dividendes 2005 et 2006).



## Section 3

## Annexe aux états financiers de l'exercice 2007

## Note 14. Provisions et dépréciations

Tableau récapitulatif des provisions et dépréciations

Nature des provisions (en millions d'euros)	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	(a) Autres mouvements	Montant en fin d'exercice
<b>Provisions</b>						
Risques et charges immobiliers	233,0	168,7	(52,4)	(189,3)		160,0
Risques financiers sur options d'achat d'actions	240,1			(14,5)		225,6
Pertes de change	44,3			(44,3)		0,0
Frais de restructuration	3,1	0,4	(1,2)	(1,0)		1,3
Litiges et divers	78,7	119,1	(59,6)	(121,3)		16,9
Avantages au personnel	10,9	1,7				12,6
<b>Total I - provisions</b>	<b>610,1</b>	<b>289,9</b>	<b>(113,2)</b>	<b>(370,4)</b>		<b>416,4</b>
<b>Dépréciations</b>						
Immobilisations financières :						
Titres de participation et TIAP	15 245,8	952,8	(1,1)	(548,0)	(12 889,3)	2 760,2
Créances rattachées à des participations	665,4	186,5				851,9
Autres titres immobilisés	109,6	0,2	(0,5)			109,3
Autres immobilisations financières et prêts	0,6	4,9				5,5
Clients	1,5			(1,5)		0,0
Autres créances	208,6	190,3		(4,6)		394,3
Titres de placement	2,6					2,6
<b>Total II - dépréciations</b>	<b>16 234,1</b>	<b>1 334,7</b>	<b>(1,6)</b>	<b>(554,1)</b>	<b>(12 889,3)</b>	<b>4 123,8</b>
<b>TOTAL general (I + II)</b>	<b>16 844,2</b>	<b>1 624,6</b>	<b>(114,8)</b>	<b>(924,5)</b>	<b>(12 889,3)</b>	<b>4 540,2</b>
Dotations et reprises :						
- d'exploitation		1,7		1,6		
- financières		1 461,7	1,4	362,9		
- exceptionnelles		161,2	113,4	560,0		
Opérations sans incidence sur les dotations et reprises					(12 889,3)	

(a) Les autres mouvements correspondent à la sortie de la dépréciation résiduelle sur les titres SPC lors de la confusion de patrimoine.

La provision pour risques et charges immobiliers couvrait au 31 décembre 2006 pour 233,0 millions d'euros les pertes potentielles générées lors de la cession en 2007 des immeubles de bureaux à Berlin (Allemagne) et couvre entre autres au 31 décembre 2007 (i) des risques antérieurement provisionnés chez SIG 35 et ses filiales et repris directement par Vivendi avant la signature en octobre 2007 du contrat de cession de SIG 35, holding du pôle immobilier résiduel et (ii) des risques divers dont 33,7 millions d'euros au titre de la couverture de l'indemnisation par Vivendi, en tant que garante d'un de ses anciens mandataires sociaux, des bénéficiaires du jugement d'appel du litige Fermière de Cannes.

La provision pour « risques financiers sur options d'achat d'actions » est égale aux dépréciations des primes payées lors de l'achat de calls portant sur des actions propres (cf. note 9, actif circulant).

Les provisions pour « litiges et divers » couvrent, entre autres, des risques fiscaux et sociaux ramenés de 71,1 millions à 10,8 millions d'euros, Vivendi traduisant ainsi les conclusions de deux contentieux clos favorablement.



## Section 3

## Annexe aux états financiers de l'exercice 2007

## Note 15. Dettes financières

Elles s'élèvent à 5 362,8 millions d'euros contre 7 167,5 millions d'euros fin 2006.

## Emprunts obligataires échangeables en actions (hors intérêts courus)

Emprunt	Date d'émission	Nombre en circulation au 31/12/07	Montant au 31/12/07 (en millions d'euros)	Droits conférés
Obligations échangeables en actions Sogecable (b)	10/2003	7 522 833	220,6	Coupon 1,75 %, échéance octobre 2008, prix d'émission 29,32 €, prix de remboursement au pair. Parité : 1,0118 action pour 1 obligation (a).
<b>Total</b>			<b>220,6</b>	

(a) Ajustement de la parité à compter du 9 juin 2005 après l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, réalisée par Sogecable entre le 24 mai et le 7 juin 2005.

(b) A ce jour, 13,1 millions d'obligations ont été échangées contre des actions Sogecable, soit 63,6 % du montant initial de l'emprunt.

## Autres emprunts obligataires (hors intérêts courus)

Ces emprunts obligataires dont le total s'élève à 2 705,7 millions d'euros (3 405,7 millions d'euros au 31 décembre 2006) se ventilent comme suit (classement par date d'émission) :

Montant (en millions d'euros)	Date d'émission	Date d'échéance	Taux
700,0	10/2006	10/2011	Euribor 3 mois + 0,50 %, swappé au taux fixe de 4,3736 %
500,0	10/2006	10/2013	4,50 %
630,0	04/2005	04/2010	3,625 %
600,0	02/2005	02/2012	3,875 %
53,3	03/1999	03/2009	Indexé sur cours actions Vivendi SA et Canal+ et swappé à taux variable
70,0	09/1998	09/2008	Indexé sur cours action Vivendi SA et swappé à taux variable
152,4	01/1997	01/2009	6,50 %
<b>2 705,7</b>			

Outre l'emprunt obligataire échangeable pour 220,6 millions d'euros et les autres emprunts obligataires pour 2 705,7 millions d'euros détaillés dans les tableaux ci-dessus, auxquels s'ajoutent les intérêts courus correspondants pour 61,2 millions d'euros, les dettes financières comprennent notamment :

- des financements bancaires à moyen terme pour 30,5 millions d'euros,
- des billets de trésorerie à court terme pour 117,5 millions d'euros,
- des soldes bancaires créditeurs pour 149,4 millions d'euros, et
- des dépôts de fonds réalisés en compte courant par les filiales pour 1 959,1 millions d'euros.

Ont été remboursés au cours de l'exercice 2007, pour un total de 896,8 millions d'euros :

- en juillet, un emprunt obligataire de 700 millions d'euros émis en 2004,
- des billets de trésorerie pour 166,5 millions d'euros, et
- d'autres emprunts divers pour un total de 30,3 millions d'euros.

La maturité de la dette moyenne du groupe est de 2,7 ans au 31 décembre 2007 contre 3,0 ans au 31 décembre 2006, hors crédits bancaires renouvelables (revolving).

Les dettes financières à plus d'un an sont de 2 635,8 millions d'euros (contre 2 956,8 millions d'euros fin 2006).

En dehors des dépôts de fonds en compte courant effectués par les filiales, les dettes financières à moins d'un an (hors intérêts courus) sont de 588,0 millions d'euros, contre 1 334,0 millions d'euros en 2006 et comprennent, principalement, le solde de l'emprunt échangeable en actions Sogecable pour 220,6 millions, un emprunt obligataire de 70,0 millions, un emprunt moyen terme de 30,5 millions et des billets de trésorerie pour 117,5 millions.

Par ailleurs, Vivendi dispose de deux lignes de crédit de 2 milliards d'euros chacune, la première mise en place en avril 2005 (échéance avril 2012), la deuxième mise en place en août 2006 (échéance août 2012, avec possibilité de prolongation d'un an). En cas d'utilisation, la ligne de crédit d'avril 2005 porterait intérêt à Euribor plus une marge comprise entre 25 et 30 points



## Section 3

## Annexe aux états financiers de l'exercice 2007

de base, celle d'août 2006 à Euribor plus une marge comprise entre 25 et 27,5 points de base. Au 31 décembre 2007, ces lignes n'étaient pas tirées.

### Note 16. Etat des échéances des dettes

Etat des dettes (y compris intérêts courus) (en millions d'euros)	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires échangeables en actions	221,2	221,2		
Autres emprunts obligataires	2 766,3	130,5	2 135,8	500,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	298,4	298,4		
Emprunts et dettes financières divers	2 076,9	2 067,5	9,4	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25,4	22,7	2,7	
Dettes fiscales et sociales	25,8	23,2	2,6	
Autres dettes	14,9	3,5	11,4	
<b>Total</b>	<b>5 428,9</b>	<b>2 767,0</b>	<b>2 161,9</b>	<b>500,0</b>

### Note 17. Eléments concernant plusieurs postes de bilan

Ce tableau fait apparaître, dans la colonne « entreprises liées », les montants, inclus dans diverses rubriques du bilan, qui se rapportent à des opérations faites avec des sociétés consolidées par intégration globale dans le bilan du groupe.

Actif (valeurs brutes en millions d'euros)	Produits à recevoir	Entreprises liées
Participations		30 084,6
Créances rattachées à des participations	24,5	1 774,0
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières	0,1	
Créances clients et comptes rattachés	1,7	
Autres créances	251,1	2 167,0
Charges à répartir		
Charges constatées d'avance		
Ecart de conversion		
<b>Total</b>	<b>277,4</b>	<b>34 025,6</b>

Passif (en millions d'euros)	Charges à payer	Entreprises liées
Emprunts obligataires échangeables en actions	0,6	
Autres emprunts obligataires	60,5	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,1	
Emprunts et dettes financières diverses		1 953,8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25,0	
Dettes fiscales et sociales	16,6	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3,2	
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion		1,0
<b>Total</b>	<b>106,0</b>	<b>1 954,8</b>

### Note 18. Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(en millions d'euros)	Charges financières	Produits financiers
<b>Total</b>	<b>266,4</b>	<b>2 365,0</b>
Dont entreprises liées	79,9	1 925,0



## Section 3

## Annexe aux états financiers de l'exercice 2007

**Note 19. Rémunération des dirigeants**

Les rémunérations brutes (avantages en nature inclus) des membres du Directoire, salariés de Vivendi SA, au titre de 2007 se sont élevées à 10,0 millions d'euros (8,9 millions en 2006) dont 3,4 millions d'euros ont été refacturées aux filiales (3,3 millions d'euros en 2006).

Les membres du Directoire, salariés de Vivendi SA, bénéficient également d'un régime de retraite complémentaire dont le coût s'est élevé à 1,9 million d'euros en 2007.

Le montant brut cumulé des jetons de présence versés en 2007 aux membres du Conseil de surveillance et la rémunération du Président du Conseil de surveillance se sont élevés conjointement à 1,6 million d'euros.

**Note 20. Participation des dirigeants dans le capital**

Le pourcentage du capital détenu au 31 décembre 2007 par les membres du Directoire, du Conseil de surveillance et de la Direction générale s'élevait à 0,08 % du capital social.

**Note 21. Effectif**

L'effectif moyen annuel, pondéré en fonction du temps réel de présence incluant le personnel temporaire et sous contrat à durée déterminée, a été de 223 personnes contre 228 personnes en 2006.

Pour un effectif en activité au 31 décembre 2007 de 219 personnes, contre 226 au 31 décembre 2006, la répartition par emploi est la suivante :

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Ingénieurs et cadres	169	174
Agents de maîtrise	27	28
Autres collaborateurs	23	24
<b>Total</b>	<b>219</b>	<b>226</b>

**Note 22. Engagements financiers et passifs éventuels****Description des procédures**

Vivendi établit un recensement détaillé de l'ensemble des obligations contractuelles, engagements financiers et commerciaux, obligations conditionnelles auxquels elle est partie ou exposée. De manière régulière, ce recensement est actualisé par les services compétents et revu par la direction. Afin de s'assurer de l'exhaustivité, l'exactitude et la cohérence des informations issues de ce recensement, des procédures spécifiques de contrôle sont mises en œuvre, incluant mais ne se limitant pas à :

- l'approbation préalable par une procédure spécifique des engagements financiers y compris les engagements hors bilan,
- l'examen régulier des procès-verbaux des Assemblées générales d'actionnaires, du Directoire, du Conseil de surveillance, de leurs comités, du Comité exécutif pour ce qui concerne les engagements contractuels, les litiges et les autorisations d'acquisition ou de cession d'actifs,
- la revue avec les banques et établissements financiers des sûretés et garanties,
- la revue avec les conseils juridiques internes et externes des litiges et procédures devant les tribunaux en cours, des questions d'environnement, ainsi que de l'évaluation des passifs éventuels y afférents,
- l'examen des rapports du contrôleur fiscal et le cas échéant des avis de redressement au titre des exercices antérieurs,
- l'examen avec les responsables de la gestion des risques, les agents et courtiers des compagnies d'assurances auprès desquelles Vivendi a contracté des assurances pour couvrir les risques relatifs aux obligations conditionnelles,
- l'examen des transactions notamment avec les parties liées pour ce qui concerne les garanties et autres engagements donnés ou reçus,
- la revue de tous contrats ou engagements contractuels d'une manière générale.

**Engagements financiers et passifs éventuels****Universal Music Group**

- Lors de la fusion avec Seagram, Vivendi a repris une garantie apportée à Commonwealth Atlantic Properties effective jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2015 au titre des loyers payés par UMG et d'un montant résiduel de 61 millions de dollars au 31 décembre 2007.
- Dans le cadre du réaménagement des garanties relatives au financement de l'acquisition d'Interscope, Vivendi a apporté, en février 2007, une garantie à un établissement financier limitée à 103 millions de dollars dont le terme expire le 9 décembre 2009.





## Section 3

## Annexe aux états financiers de l'exercice 2007

- Vivendi a apporté sa garantie à plusieurs banques qui mettent des lignes de crédit à disposition de certaines filiales d'UMG pour couvrir leurs besoins en fond de roulement pour environ 10 millions d'euros au 31 décembre 2007.
- Vivendi a apporté aux sociétés UMG présentes aux Pays-Bas des garanties couvrant leurs engagements vis-à-vis des tiers.

**Groupe Canal+**

- Dans le cadre de la cession des activités de Groupe Canal+ au Bénélux, Vivendi a apporté une garantie de 15 millions de dollars pour le compte de sa filiale à un établissement financier.
- Vivendi a apporté une garantie de 8,5 millions de dollars à une banque polonaise pour assurer les besoins en financement de la filiale locale de Groupe Canal+. Cette garantie expire le 1<sup>er</sup> février 2008.
- Vivendi a émis une garantie de 10 millions d'euros au profit d'un établissement financier pour le compte de Groupe Canal+ au mois de décembre 2007. Il a en contrepartie reçu des titres en nantissement.
- Vivendi a, dans le cadre du rapprochement entre TPS et Canal+, aux côtés de Groupe Canal+, souscrit au mois d'août 2006 un certain nombre d'engagements auprès des autorités de tutelle en vue notamment de (i) faciliter l'accès des opérateurs TV et de VOD aux droits sur les contenus audiovisuels attractifs, en particulier les films français et américains et les manifestations sportives, (ii) mettre à la disposition de tous les distributeurs d'offres de télévision payante qui le souhaitent plusieurs chaînes de qualité qui permettront le développement d'offres attractives et (iii) permettre aux chaînes conventionnées indépendantes en langue française d'être reprises au sein des offres satellitaires du nouveau groupe. Ces engagements sont valables sur une durée maximale de 6 ans à compter de la date de signature des accords, à l'exception de ceux relatifs à la VOD et à la mise à disposition de chaîne dont la durée maximale est de 5 ans.

Dans le cadre de l'apport de TPS à Canal+ France intervenu le 4 janvier 2007, Vivendi a apporté sa contre garantie à TF1 et M6 au titre des engagements qu'ils avaient pris auprès de fournisseurs de programmes pour le compte de TPS, qui représentent un montant de l'ordre de 300 millions d'euros. Ces contre garanties ont été octroyées par Vivendi jusqu'au 31 décembre 2018.

Par ailleurs, TF1 et M6 disposent aux termes de l'accord du 6 janvier 2006 d'une option de vente à Vivendi de leur participation de 15 % dans Canal+ France exerçable en février 2010. Le prix de cette option repose sur une évaluation au prix du marché à dire d'expert, assorti d'un prix plancher de 1 130 millions d'euros pour 15 % du périmètre du nouvel ensemble de télévision à péage en France.

Enfin, Lagardère bénéficie, dans le cadre des accords de mars 2006, d'une option d'achat lui permettant de porter sa participation à 34 % de Canal+ France exerçable en octobre 2009. Le prix d'exercice est calculé à dire d'expert avec un prix plancher égal à 1 055 millions d'euros pour 14 % de Canal+ France.

**Maroc Telecom**

- Dans le cadre de la mise en bourse de Maroc Telecom, Vivendi a apporté aux salariés de cette société une garantie de cours à 58,01 dirhams par action portant sur 4,16 millions de titres, soit un montant maximal de 21,8 millions d'euros, dont le terme expire au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2008.

Le cours de l'action était de 186 dirhams le 20 février 2008.

Le bénéfice de cette garantie s'applique pendant une période de six mois suivant la période de conservation de 3 ans à laquelle sont tenus les salariés.

- A l'occasion de la mise en place d'un prêt syndiqué de 6 milliards de dirhams contracté pour financer l'acquisition de 16 % de Maroc Telecom remboursé à hauteur de 2 milliards de dirhams en 2006, Vivendi a accordé une garantie sous forme de caution solidaire aux banques prêteuses. Elle prendra fin à la date d'échéance du prêt, soit le 4 janvier 2012.

**Vivendi Games**

- Vivendi a apporté des garanties de loyers aux propriétaires d'immeubles occupés par Vivendi Games aux Etats-Unis. Elles représentaient un engagement de l'ordre de 50 millions de dollars à la fin de l'année 2007 représentatifs des loyers restant à verser en vertu des baux.
- Des garanties limitées à un montant total de l'ordre de 23 millions d'euros ont été fournies par Vivendi à différents fournisseurs au titre des engagements contractés par Vivendi Games.

**NBC Universal**

- Dans le cadre du rapprochement entre NBC et VUE en mai 2004, Vivendi et General Electric (GE) ont pris un certain nombre d'engagements réciproques, d'usage dans ce type d'opération (« *representations and warranties* »). Vivendi a conservé à sa charge des obligations de nature fiscale ainsi que des engagements concernant certains actifs exclus de



## Section 3

## Annexe aux états financiers de l'exercice 2007

l'accord de rapprochement. Les parties se sont, en outre, engagées à s'indemniser des conséquences susceptibles de résulter d'un manquement à leurs obligations et engagements respectifs. Les événements susceptibles de constituer un manquement aux engagements donnés par chaque partie ne seront pris en compte pour déterminer le montant de l'indemnisation due que si la perte correspondante est, individuellement, supérieure à 10 millions de dollars et si le total de celle-ci dépasse 325 millions de dollars auquel cas la partie responsable devra prendre à sa charge le montant excédant 325 millions de dollars. Au total, les indemnités à la charge de Vivendi et de General Electric susceptibles de résulter de la survenance des événements susmentionnés ne pourront pas dépasser 2 088 millions de dollars. Par ailleurs, l'engagement d'indemnisation de Vivendi au titre de clauses dites de la nation la plus favorisée figurant dans certains contrats est limité à 50 % des 50 premiers millions de dollars appelés et sera intégral au-delà de 50 millions de dollars. Dans le cadre du débouclage des participations d'InterActiveCorp dans VUE intervenu le 7 juin 2005, les engagements de Vivendi en matière environnementale ont été modifiés avec la mise en place d'une franchise de 10 millions de dollars et d'un seuil minimal de paiement de 325 millions de dollars. L'ensemble des engagements donnés, à l'exception de ceux fournis en matière d'autorisation, de capitalisation des sociétés et en matière fiscale, ont pris fin le 11 août 2005. Les réclamations relatives à des amendes, pénalités ou charges résultant d'une violation des textes sur l'environnement doivent être effectuées au plus tard le 11 mai 2009 et celles portant sur certaines dépenses liées à la réfection de sites au plus tard le 11 mai 2014. Les autres réclamations, notamment celles de nature fiscale, seront soumises aux délais légaux de prescription applicables.

- Aux termes des accords régissant les droits de liquidité avec General Electric (GE), Vivendi dispose de la faculté de céder sa participation dans NBC Universal selon des mécanismes prévoyant des conditions de sortie à la valeur de marché. Vivendi peut notifier à GE son intention de céder ses titres sur le marché à hauteur d'un montant compris entre 1 milliard de dollars et 4 milliards de dollars en novembre de chaque année depuis 2007 et jusqu'en 2016. Cette procédure pourrait aboutir à la mise en œuvre d'une offre publique de vente d'une partie de la participation de Vivendi dans NBC Universal, l'année suivante de la notification. GE bénéficiera d'un droit de préemption sur tous les titres que Vivendi souhaitera céder sur le marché. Sous certaines conditions, si Vivendi exerce son droit de céder ses titres sur le marché et à défaut d'exercice par GE de son droit de préemption, Vivendi pourra exercer une option de vente auprès de GE. Enfin, entre le 11 mai 2011 et le 11 mai 2017, GE pourra exercer une option d'achat, soit sur (i) tous les titres NBC Universal détenus par Vivendi soit (ii) pour l'équivalent de 4 milliards de dollars en titres NBC Universal détenus par Vivendi. Dans les deux cas, ces titres seront valorisés à la valeur la plus élevée entre leur valeur de marché au moment de l'exercice de l'option et leur valeur lors de l'opération NBC Universal intervenue en mai 2004 (soit 8,3 milliards de dollars), indexée sur l'indice des prix à la consommation aux Etats-Unis à compter de mai 2009. Si GE exerce son option d'achat sur un montant de 4 milliards de dollars ne représentant qu'une partie des titres NBC Universal détenus par Vivendi, il devra acquérir le solde des titres détenus par Vivendi sur une période de douze mois, à compter de la date d'exercice par GE de son option d'achat.

### Holdings et autres

- Au 31 décembre 2007, Vivendi garantissait encore des engagements donnés par des filiales de Veolia Environnement pour un montant total d'environ 13 millions d'euros liés essentiellement à une garantie de bonne fin donnée à une autorité locale américaine. Ces engagements ont été contre garantis par Veolia Environnement.
- Vivendi a contre garanti des établissements financiers américains qui ont émis un certain nombre de cautions bancaires (surety bonds) pour le compte de certaines filiales opérationnelles américaines pour un montant total de 9 millions de dollars.
- Dans le cadre du rachat de la participation de 7,659 % détenue par Matsushita Electric Industrial (MEI) dans Universal Studios Holding I Corp. intervenu le 7 février 2006, Vivendi s'est engagé en cas de cession en 2008 d'une partie ou de la totalité de sa participation dans NBCU pour plus de 7 milliards de dollars (pour 20 % de NBCU) à verser à MEI 33,33 % de la part du prix de vente excédant 7 milliards de dollars, à hauteur de la quote-part de 7,659 %.
- Vivendi s'est engagé au mois de décembre 2006 à mettre à la disposition de sa filiale SFR un prêt revolving, jusqu'à 700 millions d'euros, pour une durée de trois ans qui est entièrement tiré au 31 décembre 2007.
- Dans le cadre de l'obtention de l'agrément au régime fiscal du Bénéfice mondial consolidé, Vivendi s'est engagé le 23 août 2004 à contribuer à la création d'au moins 1 600 emplois en contrats à durée indéterminée en trois ans et 2 100 en cinq ans. A cette fin, Vivendi s'est notamment engagée à verser 5 millions d'euros par an pendant cinq ans, cet engagement ayant été respecté à ce jour.
- Par ailleurs, Vivendi a pris un certain nombre d'engagements en matière de loyers immobiliers qui représentent un montant net de l'ordre de 37 millions d'euros.
- Dans le cadre de la cession de biens immobiliers au groupe Nexity en juin 2002, Vivendi a été amené à émettre deux garanties autonomes à première demande limitées l'une à 40 millions d'euros et l'autre à 110 millions d'euros, au bénéfice de plusieurs sociétés (SAS Nexim 1 à 6), filiales de Nexity. Ces garanties sont valables jusqu'au 30 juin 2017.

Les garanties autonomes de Vivendi sont venues compléter les garanties de passif délivrées par SIG 35, filiale de Vivendi, aux SAS Nexim 1 à 6 aux termes de différents contrats de garantie en date du 28 juin 2002. Ces garanties de passif sont



## Section 3

## Annexe aux états financiers de l'exercice 2007

elles-mêmes valables pour une durée de cinq ans, à compter du 28 juin 2002, sauf en ce qui concerne les litiges (garantie valable jusqu'à l'issue des procédures), les passifs fiscaux, sociaux ou douaniers (garantie valable jusqu'à la date de prescription, majorée de trois mois) et certains actifs immobiliers identifiés précisément dans les contrats de garantie (garantie valable jusqu'à la date d'expiration de la garantie décennale).

Vivendi qui a repris en avril 2007 pour un montant total de 79,9 millions d'euros un certain nombre de risques portés par sa filiale SIG 35, société holding du pôle de Valorisation immobilier, a cédé cette dernière en janvier 2008. Il a apporté aux acquéreurs des garanties de déclarations limitées à 4 millions d'euros valables jusqu'au 30 juin 2012, dont 1 million d'euros pour couvrir des contentieux pré-existants à la cession, et une garantie fiscale soumise aux délais de prescription en vigueur. Vivendi a par ailleurs gardé la possibilité de recevoir un complément de prix plafonné à 1,5 million d'euros si un actif immobilier nanti en sa faveur venait à être cédé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour une valeur supérieure à sa valeur comptable.

A l'occasion de la cession en novembre 2007 d'actifs immobiliers situés à Berlin en Allemagne, une filiale de Vivendi, SNC Babelsberg, a apporté des engagements relatifs aux loyers de leasing d'un montant de 380 millions d'euros et a émis des garanties en matière de déclarations et en matière fiscale au profit des acquéreurs. SNC Babelsberg a reçu en parallèle un nantissement sur des dépôts en numéraire de 138 millions d'euros et deux garanties de 100 millions d'euros chacune des acquéreurs pour couvrir ses engagements de crédit-bail.

- Dans le cadre de la cession de 49,9 % de Sithe à Exelon en décembre 2000, Vivendi a été amené à apporter un certain nombre de garanties sur ses propres engagements et ceux de Sithe. Les réclamations autres que celles faites au titre des engagements sur les filiales étrangères sont plafonnées à 480 millions de dollars. En outre, elles ne peuvent être faites qu'à partir d'un montant de 15 millions de dollars, sauf si elles sont liées aux filiales étrangères ou à la cession de certaines centrales à Reliant, réalisée en février 2000. Certaines de ces garanties ont expiré le 18 décembre 2005.
- Dans le cadre de la cession de Canal+ Nordic en octobre 2003, Vivendi a apporté à l'acquéreur certaines garanties standards qui sont plafonnées à 50 millions d'euros et expirent en avril 2010. Leur application pourrait être prorogée au-delà sous certaines conditions.
- A la suite des cessions et acquisitions d'actifs et l'arrêt de certaines opérations intervenus au cours de ces dernières années, Vivendi reste exposé à des engagements de natures diverses qu'il a pris vis-à-vis des acquéreurs ou des cédants et de certains assureurs. Ces engagements portent notamment sur des risques fiscaux qui prendront fin lors de l'expiration des délais de prescription en vigueur, et des risques environnementaux aux Etats-Unis.
- Vivendi a reçu une garantie bancaire à première demande (57 millions d'euros) garantissant, en cas de succès du contentieux fiscal que Xfera poursuit auprès des juridictions espagnoles en vue de faire annuler la taxe sur le spectre radio au titre de l'année 2001, le remboursement des sommes correspondantes payées en 2007. Le contentieux porte sur les années 2001 à 2003 et en cas de succès, Vivendi bénéficie d'un engagement de remboursement de Xfera. De même, Vivendi a pris l'engagement de restituer à sa filiale VTI, qui portait la participation du groupe dans Xfera, l'ensemble des sommes qui lui seraient remboursées.
- Vivendi a reçu, dans le cadre de pactes d'actionnaires existants (Maroc Telecom, SFR, Canal+ France, NBCU, etc.), un certain nombre de droits (droits de préemption, droits de priorité...) qui lui permettent de contrôler la structure du capital des sociétés où sont présents d'autres actionnaires. En contrepartie, Vivendi a accordé des droits équivalents à ces derniers au cas où il serait amené à céder sa participation à des parties tierces.
- Vivendi dispose d'un nantissement de premier rang de 18 millions d'euros sur les titres UGC détenus par les actionnaires familiaux en garantie de la créance de Vivendi sur ces derniers, à échéance 2008.

**Activision**

Se reporter aux faits marquants.

**Réclamation contre une ancienne filiale de Seagram**

Une garantie spécifique a été accordée lors de la cession d'une ancienne filiale de Seagram en décembre 2001 (cf. note 23, litiges).

**Note 23. Litiges**

Dans le cours normal de ses activités, Vivendi est mis en cause dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives.

Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être, soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Dans ce dernier cas, le montant provisionné correspond à notre meilleure estimation du risque. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation de ce risque.



## Section 3

## Annexe aux états financiers de l'exercice 2007

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société autres que ceux décrits ci-dessous.

Les procédures décrites ci-après constituent un état des lieux au 26 février 2008, date de la réunion du Directoire arrêtant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

### Enquête COB/AMF ouverte en juillet 2002

Le 19 décembre 2006, la Chambre commerciale de la Cour de cassation, sur pourvoi de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), a partiellement cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 28 juin 2005 en estimant que le caractère inexact ou incomplet des chiffres communiqués oralement par Jean-Marie Messier lors de l'Assemblée générale du groupe de 2002 était imputable à la société, dès lors que le dirigeant, agissant dans l'exercice de ses fonctions, incarne la société au nom et pour le compte de laquelle il s'exprime. En revanche, la Cour de cassation a confirmé le caractère exact et approprié des méthodes de consolidation retenues par Vivendi. L'affaire a été partiellement renvoyée devant une nouvelle formation de la Cour d'appel de Paris. Une audience de procédure est prévue le 31 mars 2008.

### Instruction du pôle financier du Parquet de Paris

En octobre 2002, le Pôle financier du Parquet de Paris a ouvert une instruction, confiée à deux juges, pour diffusion dans le public d'informations fausses ou trompeuses sur les perspectives ou la situation de la société et pour présentation et publication de comptes inexacts, insincères ou infidèles (exercices 2000 et 2001). L'instruction a fait l'objet d'un réquisitoire supplétif portant sur les rachats par la société de ses propres titres entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2001 à la suite de la transmission, le 6 juin 2005, au Parquet d'un rapport d'enquête de l'AMF. Vivendi s'est constitué partie civile. Le 15 janvier 2008, les juges d'instruction ont signifié aux parties la fin de cette instruction.

### Securities class action aux Etats-Unis

Depuis le 18 juillet 2002, seize recours ont été déposés contre Vivendi, Jean-Marie Messier et Guillaume Hannezo devant le tribunal du District sud de New York et le tribunal du District central de Californie. Le tribunal de New York a décidé, le 30 septembre 2002, de regrouper ces réclamations sous la forme d'un recours unique « *In re Vivendi Universal SA Securities Litigation* » qu'il a placé sous sa juridiction.

Les plaignants reprochent aux défendeurs d'avoir enfreint, entre le 30 octobre 2000 et le 14 août 2002, certaines dispositions des Securities Exchange Acts de 1933 et 1934 notamment en matière de communication financière. Le 7 janvier 2003, ils ont formé un recours collectif dit *consolidated class action*, susceptible de bénéficier à d'éventuels groupes d'actionnaires. Des dommages-intérêts sont réclamés mais sans montant précisé. Vivendi conteste ces griefs.

La procédure de recherche de preuves, d'échanges de documents et d'auditions des témoins (« *Discovery* ») s'est achevée le 30 juin 2007.

En parallèle, le juge a décidé le 22 mars 2007, dans le cadre de la procédure de certification des plaignants potentiels (« *class certification* »), que les personnes de nationalités américaine, française, anglaise et hollandaise ayant acheté ou acquis des actions ordinaires ou des ADS Vivendi (anciennement Vivendi Universal SA) entre le 30 octobre 2000 et le 14 août 2002 pourraient intervenir dans cette action collective. Vivendi a fait appel de cette décision le 9 avril 2007. Le 8 mai 2007, la Cour d'appel fédérale pour le Second Circuit a rejeté la demande d'examen, à ce stade de la procédure, de la demande d'appel formée par Vivendi et certains plaignants contre la décision de certification rendue le 22 mars 2007. Le 6 août 2007, Vivendi a déposé un recours contre cette décision devant la Cour Suprême des Etats-Unis. Ce recours a été rejeté le 9 octobre 2007.

Depuis la décision du 22 mars 2007, plusieurs actions nouvelles à titre individuel ont été initiées contre Vivendi sur les mêmes fondements. Le 14 décembre 2007, le juge a décidé de consolider ces actions individuelles avec la class action. Le procès pourrait commencer courant octobre 2008.

Le 28 mars 2003, Liberty Media Corporation et certaines de ses filiales ont engagé une action contre Vivendi et Messieurs Messier et Hannezo sur la base du contrat conclu entre Vivendi et Liberty Media relatif à la création de Vivendi Universal Entertainment en mai 2002. Les plaignants entendent obtenir des dommages-intérêts. Cette procédure a été consolidée avec la class action.



## Section 3

## Annexe aux états financiers de l'exercice 2007

**Elektrim Telekomunikacja**

Vivendi est aujourd'hui actionnaire à hauteur de 51 % dans Elektrim Telekomunikacja Sp. z o. o. (Telco) et Carcom Warszawa (Carcom), deux sociétés de droit polonais qui ont acquis directement et indirectement 51 % du capital de Polska Telefonia Cyfrowa Sp. Z.o.o. (PTC), un des premiers opérateurs de téléphonie mobile en Pologne. Ces participations font l'objet de nombreux contentieux dont les principaux sont décrits ci-après.

**Procédure d'exequatur de la sentence arbitrale de Vienne du 26 novembre 2004**

Le 18 janvier 2007, à la suite du pourvoi de Telco, la Cour de cassation polonaise a cassé, pour vice de procédure et sans examen au fond, la décision des juges du fond polonais autorisant l'exequatur de la sentence arbitrale rendue à Vienne le 26 novembre 2004. L'affaire a été renvoyée devant le Tribunal de première instance de Varsovie.

**Procédure arbitrale devant la London Court of International Arbitration (LCIA)**

Le 22 août 2003, Vivendi et Vivendi Telecom International SA (VTI) ont déposé une demande d'arbitrage devant la London Court of International Arbitration (LCIA) à l'encontre d'Elektrim, Telco et Carcom. Cette demande d'arbitrage intervient en relation avec le Third Amended and Restated Investment Agreement du 3 septembre 2001 (le « Pacte ») conclu entre Elektrim, Telco, Carcom, Vivendi et VTI qui a pour objet de régir les relations entre Vivendi et Elektrim au sein de Telco et Carcom. Le litige porte essentiellement sur des prétendues violations du Pacte par Elektrim et Vivendi.

**Procédure contre Deutsche Telekom devant le Tribunal de commerce de Paris**

Au mois d'avril 2005, Vivendi a assigné Deutsche Telekom (DT) devant le Tribunal de commerce de Paris en responsabilité délictuelle pour rupture abusive de pourparlers au motif qu'en septembre 2004, DT a mis fin, sans préavis et sans motif légitime, aux négociations tripartites avec Elektrim et Vivendi, engagées un an plus tôt et portant sur la cession de 51 % de PTC à DT.

**Procédure arbitrale à Genève sous l'égide de la Chambre de commerce internationale**

Vivendi a intenté le 13 avril 2006 un arbitrage à Genève sous l'égide de la Chambre de Commerce Internationale contre DT et Elektrim afin de faire reconnaître l'existence d'un contrat négocié en février et mars 2006 entre Vivendi, Elektrim et DT devant notamment mettre fin à tous les litiges relatifs à PTC. Vivendi réclame l'exécution forcée de ce contrat ou, à défaut, 3 milliards d'euros de dommages et intérêts.

**Procédure devant le Tribunal fédéral de l'Etat de Washington (Etats-Unis)**

Le 23 octobre 2006, Vivendi a déposé une plainte civile devant le Tribunal fédéral de l'Etat de Washington au titre de la loi RICO (« Racketeer Influenced and Corrupt Organizations Act ») reprochant à Deutsche Telekom AG, T-Mobile USA Inc., T-Mobile Deutschland GmbH et M. Zygmunt-Solorz-Zak, principal actionnaire d'Elektrim, de s'être illégalement et frauduleusement appropriés la participation indirecte de Vivendi dans PTC. Vivendi réclame 7,5 milliards de dollars de dommages et intérêts.

**Procédure en responsabilité civile d'Elektrim à l'encontre de Vivendi devant le tribunal de Varsovie**

Le 4 octobre 2006, Elektrim a assigné Vivendi en responsabilité civile devant le tribunal de Varsovie, reprochant à Vivendi de l'avoir empêché de récupérer les titres PTC à la suite de la sentence de Vienne du 26 novembre 2004. Elektrim réclame des dommages et intérêts correspondant à la différence entre la valeur de marché de 48 % de PTC et le prix payé par DT à Elektrim à la suite de l'exercice de son option d'achat, estimés à environ 2,2 milliards d'euros.

**Procédures arbitrales à Vienne**

Les 10 janvier et 5 juillet 2007, DT a initié à Vienne des arbitrages à l'encontre d'Elektrim Autoinvest, filiale indirecte de Vivendi à 51 % d'une part, et de Carcom d'autre part, actionnaires de PTC respectivement à hauteur de 1,1 % et 1,9 %. DT considère qu'Elektrim Autoinvest et Carcom ont violé le pacte d'actionnaires PTC en soutenant Telco et en s'opposant à la mise en œuvre en Pologne de la sentence arbitrale de Vienne du 26 novembre 2004 et réclame en conséquence une option d'achat sur leur participation dans PTC.

Le 12 juin 2007, DT a lancé un arbitrage à Vienne contre Vivendi, VTI, Carcom et Elektrim Autoinvest. DT considère que les défendeurs ont commis une faute en s'opposant à la mise en œuvre en Pologne de la sentence arbitrale de Vienne du 26 novembre 2004 et réclame des dommages et intérêts d'un montant minimum de 1,2 milliard d'euros.

**Procédure en responsabilité civile de T-Mobile à l'encontre de Telco devant le tribunal de Varsovie**

Le 15 novembre 2007, T-Mobile a introduit devant le tribunal de Varsovie une action en responsabilité contre Telco. T-Mobile réclame des dommages et intérêts d'un montant d'environ 3,5 milliards d'euros au titre de prétendus agissements fautifs dans le cadre du différend relatif aux actions PTC.



## Section 3

## Annexe aux états financiers de l'exercice 2007

### **Procédure arbitrale entre Vivendi et l'Etat polonais**

Le 10 août 2006, Vivendi et VTI ont initié à l'encontre de la République de Pologne un arbitrage sur le fondement du traité entre la France et la Pologne relatif à l'encouragement et la protection réciproques des investissements signé le 14 février 1989. Vivendi reproche à la République de Pologne d'avoir violé ses engagements de protection et de traitement équitable des investisseurs étrangers au titre de ce traité. Vivendi réclame une indemnité d'environ 1,9 milliard d'euros.

### **Réclamation contre une ancienne filiale de Seagram**

Une ancienne filiale de Seagram, cédée en décembre 2001 aux sociétés Diageo PLC et Pernod Ricard SA, ainsi que ces dernières et certaines de leurs filiales, font l'objet d'une réclamation de la part de la République de Colombie et de certaines de ses provinces devant le Tribunal de Première Instance du District Est de New York, pour de prétendues pratiques illicites et plus particulièrement une prétendue participation à un réseau de trafic de stupéfiants, de distribution illégale d'alcool et de blanchiment d'argent en Colombie, qui auraient eu un effet anticoncurrentiel sur le monopole de la production et de la distribution d'alcools du gouvernement colombien. Vivendi, qui n'est pas partie à cette affaire, pourrait, sous réserve de ses droits, être appelé au titre des garanties données aux acquéreurs de son ancienne filiale en 2001, lesquels contestent l'ensemble de ces allégations. La procédure de recherche des preuves (« *discovery* ») vient de débiter.

### **Compañía de Aguas de Aconquija et Vivendi contre la République d'Argentine**

Le 20 août 2007, le Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI) a rendu une sentence arbitrale en faveur de Vivendi et de sa filiale argentine Compañía de Aguas de Aconquija dans le cadre d'un contentieux né en 1996, relatif à la concession d'eau de la Province argentine de Tucuman, détenue en 1995 et résiliée en 1997. La sentence établit que les actes des autorités de la Province avaient porté atteinte aux droits de Vivendi et de sa filiale et contrevenaient aux dispositions du Traité franco-argentin de protection des investisseurs étrangers.

Le tribunal arbitral a accordé à Vivendi et à sa filiale 105 millions de dollars à titre de dommages, plus intérêts et frais. Le 13 décembre 2007, l'Etat argentin a déposé une demande d'annulation de la sentence arbitrale, en se fondant notamment sur un prétendu conflit d'intérêt concernant l'un des arbitres. Au cours du premier trimestre 2008, le CIRDI nommera un comité ad hoc chargé de statuer sur cette demande d'annulation.

### **Réclamation contre la société Compagnie Immobilière Phénix Expansion**

La Compagnie Immobilière Phénix Expansion (CIP Expansion), ancienne filiale de Vivendi, fait l'objet d'une réclamation de la part de l'entreprise publique russe Tso Yaroslavstroï dans le cadre d'un contrat de construction de maisons préfabriquées dans la région de Yaroslav. Le 30 mars 2005, Tso Yaroslavstroï a saisi la Cour Internationale d'Arbitrage de la CCI d'une demande visant à obtenir la condamnation de la société CIP Expansion au paiement de sommes représentant, notamment, la perte des gains envisagés sur la vente des maisons préfabriquées et la réparation du préjudice subi. La sentence devrait être rendue au cours du premier trimestre 2008.

### **Fermière de Cannes**

Le 19 mars 2003, Anjou Grandes Opérations, Anjou Patrimoine et Anjou Services, trois filiales de Vivendi issues de la scission de la Compagnie Immobilière Phénix (CIP) se sont vues réclamer dans le cadre d'une action *ut singuli* des sommes au profit de la société Fermière de Cannes. Après un arrêt de cassation, la Cour d'appel de Paris, dans un arrêt en date du 6 décembre 2007, a fait droit à la demande des actionnaires de la société Fermière de Cannes en condamnant solidairement, deux mandataires sociaux de la CIP et de la Fermière de Cannes, au paiement de dommages et intérêts pour un montant de 67 000 000 euros sur le fondement des délits de complicité et de recel d'abus de biens sociaux dans le cadre de leurs fonctions. Anjou Services et les anciennes filiales de CIP ont été mises hors de cause. Un pourvoi en cassation a été formé par les deux mandataires sociaux.

### **Réclamation de la SCI Carrec**

Le 4 octobre 2006, la SCI Carrec a assigné la société Gambetta Défense V devant le Tribunal de Grande Instance de Nanterre en réparation du préjudice subi au titre d'une différence entre les surfaces annoncées et les surfaces effectivement livrées lors de la vente en 1988 d'un immeuble en état futur d'achèvement. Cette vente était assortie d'une garantie donnée à la SCI Carrec par la Compagnie Générale des Eaux aux droits de laquelle vient Vivendi.

### **Action collective contre Activision aux Etats-Unis**

Au mois de février 2008, une action collective a été initiée aux Etats-Unis contre Activision et les membres de son Conseil d'administration sur les conditions de rapprochement d'Activision et de Vivendi Games, et contre Vivendi et ses filiales Jeux. Vivendi entend se défendre vigoureusement contre ces allégations.



## Section 3

## Annexe aux états financiers de l'exercice 2007

**Note 24. Instruments de gestion de la dette financière**

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie et de sa politique de financement, Vivendi utilise diverses techniques de couverture dont le but n'est pas spéculatif, pour des durées variables selon les cas, comme il est de pratique courante dans les grands groupes et, occasionnellement, pour le compte de ses filiales.

La majeure partie du financement du groupe est assurée directement par Vivendi SA qui refinance ses filiales le cas échéant. En 2007, 97 % de l'endettement financier moyen du groupe était libellé en euros (75 % en 2006) dont le coût moyen (marges bancaires et couvertures incluses) a été sur l'ensemble de l'année de 4,11 % contre 3,76 % en 2006. Le solde de l'endettement était, pour 3 % libellé principalement en dirhams (9 % en 2006) à 4,26 %, contre 5,08 % en 2006. Toutes devises confondues, le coût du financement est ressorti à un taux moyen de 4,18 % en 2007, marge et couverture incluses, contre 4,20 % en 2006.

En 2007, les couvertures externes du groupe (rendant fixes des taux d'intérêts initialement variables) ont porté en moyenne sur 1,3 milliard d'euros de dettes financières à long et court termes, contre 0,5 milliard en 2006. Les instruments utilisés ont été exclusivement des « swaps » et des « caps ».

Fin 2007, les swaps en activité dans le groupe totalisaient 1,5 milliard d'euros d'une durée moyenne de 4,2 années. Au niveau de Vivendi SA, les instruments de couverture de la dette se présentent comme suit :

Couvertures externes de Vivendi SA (en millions d'euros)	Montant 31/12/07	Taux moyen	Echéance < 1 an	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance > 5 ans	Contreparties
Swap receveur de taux fixe	130	4,48 %	30	100		Banques
Swap payeur taux fixe	(700)	3,87 %		(700)		Banques
Vente de Cap						
Achat de Floor						
<b>Sous-Total</b>	<b>(570)</b>		<b>30</b>	<b>(600)</b>		

Il n'y a pas de couverture interne entre Vivendi SA et ses filiales au 31 décembre 2007.

**Note 25. Accroissements et allègements de la dette future d'impôts**

L'incidence sur la dette future d'impôts (y compris contributions) des décalages dans le temps entre régime fiscal et traitement comptable se traduirait par un allègement de 143,4 millions d'euros, en raison du report de la déduction fiscale de certaines charges provisionnées.

Le montant cumulé des plus-values nettes en sursis d'imposition bénéficiant des dispositions des articles 38-7 bis et 210 B du CGI s'élève à la clôture de l'exercice à près de 5,5 milliards d'euros dont 5,4 milliards concernant les titres SFR.

**Note 26. Événements postérieurs à la clôture**

En anticipation des besoins de trésorerie liés aux acquisitions d'Activision et de Neuf Cegetel (cf. faits marquants) Vivendi a signé le 18 janvier 2008 avec un pool de banques la prise ferme d'un nouveau crédit syndiqué de 3,5 milliards d'euros.

Cette nouvelle facilité est composée de 3 tranches :

- 1,5 milliard d'euros de crédit relais remboursable par le produit de l'augmentation de capital à réaliser à l'issue de l'acquisition de Neuf Cegetel pour un montant du même ordre,
- 2 milliards d'euros de facilité « revolver » pour moitié à 3 ans et pour moitié à 5 ans.



## Section 4 Filiales et participations

(en milliers d'euros, sauf précision)	Capital	(a) Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		(b) Prêts et avances consentis par Vivendi	Montant des cautions et avals fournis par Vivendi	Chiffre d'affaires de l'avant-dernier exercice	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou perte de l'avant-dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par Vivendi au cours du dernier exercice	Observations
				Brute	Nette								
Groupe Canal+ SA* (c) 1, place du Spectacle 92130 Issy-les-Moulineaux	100 000	789 264	100,00	5 198 133	5 198 133		10 428	349 501	40 093	1 064 261	(91 153)	650 000	
NBC Universal Inc. (d) 30 Rockefeller Plaza New York, NY 10112, Etats-Unis		24 563 millions de dollars	20,00	6 535 521	5 502 521			15 383 millions de dollars	14 809 millions de dollars	1 899 millions de dollars	2 074 millions de dollars	290 017	
Société Française du Radiotéléphone 42, avenue de Friedland 75008 PARIS	1 343 455	610 854	55,96	9 807 026	9 807 026	700 000		8 466 428	8 601 280	1 605 979	1 412 112	902 090	
Vivendi Telecom International* (e) 42, avenue de Friedland 75008 PARIS	1 190 647	(602 769)	100,00	1 190 905	1 190 905	1 620 746		4 019	1 681	(132 889)	951		
Elektrim Telekomunikacja* (f) Al. Jana Pawla II 00-828 Varsovie Pologne	10 008 090 milliers de zlotys	(8 314 102) milliers de zlotys	47,07	1 117 080	0	790 730		(g) 60 milliers de zlotys	(g) 51 milliers de zlotys	(g) (h) (292 207) milliers de zlotys	(g) (175 056) milliers de zlotys		provision sur avances 790 730
Autres Filiales et Participations (Renseignements globaux)				131 708	70 579	299 237	(i) 353 070						

(a) Y compris le résultat de l'exercice.

(b) Y compris les avances en compte courant.

(c) Société détenant, aux côtés de Lagardère, TF1 et M6, 65 % du capital de Canal+ France (qui détient elle-même 49% de la chaîne Canal+ SA) et la totalité des autres actifs apportés par Canal+ lors du rapprochement Vivendi-Canal+-Seagram le 8 décembre 2000.

(d) Données consolidées.

(e) Société portant les investissements du groupe dans le téléphone au Maroc et en Pologne.

(f) Elektrim Telekomunikacja (dont Vivendi Telecom International possède 3,93 %) et Carcom Warszawa (détenu à 51% par Vivendi) détiennent 51 % de PTC, l'un des principaux opérateurs polonais de téléphonie mobile.

(g) Au 31 décembre 2007, 1 euro = 3,5935 zlotys.

(h) Au lieu d'une perte provisoire de 205 575 milliers de zlotys mentionnée dans le rapport annuel 2006.

(i) Garantie donnée à la banque marocaine Attijariwafa au titre d'un prêt de 4 milliards de dirhams accordé en janvier 2005 à la Société de Participation dans les Télécommunications pour financer l'acquisition de 16% du capital de Maroc Telecom.

\* Société dont l'activité principale est celle d'une holding. Les montants indiqués dans les colonnes « chiffre d'affaires » sont constitués des produits d'exploitation et des produits financiers de participation.





## Section 4 Filiales et participations

(en milliers d'euros, sauf précision)	Capital	(a) Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		(b) Prêts et avances consentis par Vivendi	Montant des cautions et avals fournis par Vivendi	Chiffre d'affaires de l'avant-dernier exercice	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou perte de l'avant-dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par Vivendi au cours du dernier exercice	Observations
				Brute	Nette								
<b>Holdings et activités non stratégiques</b>													
<b>I - Holdings</b>													
Vivendi Finance Company (c) Corporation Trust Center 1209, Orange Street Wilmington, 19801 County of New Castle Delaware, Etats-Unis	3 186 797 milliers de dollars	253 412 milliers de dollars	100,00	2 389 449	2 389 449					7 398 milliers de dollars	246 014 milliers de dollars		
Vivendi Holding 1 Corporation * (d) 800 Third Avenue New York, New York 10 022 Etats-Unis		14 224 498 milliers de dollars	100,00	9 587 062	9 472 062			(e) 4 138 210 milliers de dollars	14 121 milliers de dollars	(e) 4 075 983 milliers de dollars	(66 426) milliers de dollars		
Centenary Holdings Ltd Clarendon House 2 Church Street Hamilton HM 11 Bermuda	52 352 milliers de dollars	103 609 milliers de dollars	100,00	105 097	105 097			78 milliers de dollars	83 milliers de dollars	63 milliers de dollars	51 milliers de dollars		
Centenary SGPS Rua Calouste Gulbenkian 52 Edificio Mota Galiza Freguesia de Massaleros Concelho do Porto Portugal	880	148 378	100,00	146 621	146 621					4 173	2 520		exercice du 01/07/2006 au 30/06/2007
Autres Filiales et Participations (Renseignements globaux)				73 637	54 056							22 172	

(a) Y compris le résultat de l'exercice.

(b) Y compris les avances en compte courant.

(c) Société constituée dans le cadre de l'acquisition de BMG Publishing en décembre 2006.

(d) Société de tête de la chaîne de détention des actifs américains du groupe (hors NBC Universal).

(e) Dont un dividende de 4 055 millions de dollars reçu d'Universal Music Group.

\* Société dont l'activité principale est celle d'une holding. Les montants indiqués dans les colonnes « chiffre d'affaires » sont constitués des produits d'exploitation et des produits financiers de participation.



## Section 4

## Filiales et participations

(en milliers d'euros, sauf précision)	Capital	(a) Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		(b) Prêts et avances consentis par Vivendi	Montant des cautions et avals fournis par Vivendi	Chiffre d'affaires de l'avant-dernier exercice	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou perte de l'avant-dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par Vivendi au cours du dernier exercice	Observations
				Brute	Nette								
<b>II - Activités non stratégiques</b>													
Société d'investissements et de Gestions 35 * (c) 1, Terrasse Bellini - 92919 Paris La Défense Cedex	38	2 435	99,64	178 964	0	7 067		2 340	354	46 122	103 313	146 709	
Société Nouvelle d'Etudes et de Gestion (SNEGE) * 59 bis, avenue Hoche - 75008 Paris	263 951	21 373	100,00	263 951	263 951					6 556	8 089	6 060	
Autres Filiales et Participations (Renseignements globaux)				321 210	85 921	483 175						6 339	provision sur avances 434 087
<b>Total</b>				<b>37 046 365</b>	<b>34 286 121</b>	<b>3 900 955</b>	<b>363 498</b>					<b>2 023 387</b>	

(a) Y compris le résultat de l'exercice.

(b) Y compris les avances en compte courant.

(c) Société de tête du secteur Immobilier conservé en 1995 par Vivendi, cédée en janvier 2008.

\* Société dont l'activité principale est celle d'une holding. Les montants indiqués dans les colonnes « chiffre d'affaires » sont constitués des produits d'exploitation et des produits financiers de participation.



## Section 5

## Tableau de résultats des cinq derniers exercices

(en millions d'euros)	2007	2006	2005	2004	2003
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	6 406,1	6 363,7	6 344,1	5 899,4	5 893,4
Nombre d'actions émises	(a) 1 164 743 220	1 157 033 736	1 153 477 321	1 072 624 363	1 071 518 691
<b>Nombre potentiel d'actions à créer</b>					
Par conversion d'obligations Veolia Environnement émises en avril 1999					16 654 225
En remboursement des ORA émises en décembre 2000			18 992 487	21 866 411	23 389 853
En remboursement des ORA émises en novembre 2002				78 672 470	78 675 630
Par exercice d'options de souscription d'actions	29 899 235	32 174 851	33 684 358	26 505 520	19 193 741
Par attribution d'actions gratuites	(b) 1 276 893	805 560			
<b>Résultat global des opérations effectuées</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	91,6	113,8	104,7	95,0	125,8
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	1 518,5	1 467,3	15,2	80,1	3 290,2
Impôt sur les bénéfices (c)	(579,0)	(740,2)	(531,4)	(513,6)	(77,7)
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	1 504,4	4 412,4	6 675,2	1 227,3	4 839,9
Bénéfice distribué	(d) 1 514,1	(f) 1 387,3	(f) 1 147,4	(f) 639,1	
<b>Résultat par action (en euros)</b>					
Bénéfice après impôts, avant amortissements et provisions	(e) 1,80	1,91	0,47	0,55	3,14
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	(e) 1,29	3,81	5,79	1,14	4,52
Dividende versé à chaque action	(d) 1,30	(f) 1,20	1,00	0,60	
<b>Personnel</b>					
Nombre de salariés (moyenne annuelle)	223	228	228	222	291
Montant de la masse salariale	35,4	35,5	33,8	40,8	59,3
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	13,1	13,2	12,1	15,4	26,9

- (a) Nombre tenant compte des mouvements intervenus jusqu'au 31 décembre 2007: création de (i) 1 276 227 actions au titre des Plans d'épargne groupe, (ii) 7 733 646 actions dans le cadre de la levée d'options et création d'actions gratuites par les bénéficiaires, et inversement annulation de 1 300 389 actions d'autocontrôle.
- (b) Attributions gratuites d'actions aux salariés titulaires d'un contrat de travail avec Vivendi ou l'une de ses filiales majoritaires françaises et marocaine. Pour les autres pays, ces attributions ont pris la forme de « *restricted stock units* » qui ne donneront pas lieu à émission d'actions mais à versements en numéraire.
- (c) Le montant négatif correspond à l'économie d'impôt du groupe d'intégration fiscale dont Vivendi est la tête, augmentée depuis 2004 du produit généré par l'application du régime du Bénéfice mondial consolidé.
- (d) Il est proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 avril 2008 d'approuver la distribution d'un dividende de 1,30 euro par action, au titre de 2007, soit un montant total de 1 514,1 millions d'euros. Ce montant tient compte des nombres d'actions d'autocontrôle détenues au 31 décembre 2007 et sera ajusté sur la base (i) des détentions effectives à la date du paiement du dividende et (ii) des levées d'options de souscription d'actions exercées par les bénéficiaires jusqu'à l'Assemblée.
- (e) Calcul effectué en fonction du nombre d'actions à la date de clôture (cf. a).
- (f) Selon le nombre d'actions ayant jouissance au 1<sup>er</sup> janvier, après déduction des actions autodétenues au moment de la mise en paiement du dividende.





## Données sociales

<b>Les effectifs</b>	<b>38</b>
<b>Les entrées</b>	<b>39</b>
<b>Mouvements d'effectifs dus aux changements de périmètre</b>	<b>40</b>
<b>Les licenciements dans le monde et leurs motifs</b>	<b>42</b>
<b>Le temps de travail</b>	<b>43</b>
<b>Frais de personnel</b>	<b>44</b>
<b>Formation</b>	<b>45</b>
<b>Intéressement et participation</b>	<b>47</b>
<b>Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs</b>	<b>47</b>
<b>Les conditions d'hygiène et de sécurité</b>	<b>47</b>
<b>L'égalité professionnelle</b>	<b>49</b>
<b>L'impact territorial et régional</b>	<b>50</b>
<b>Les œuvres sociales</b>	<b>53</b>
<b>La sous-traitance</b>	<b>53</b>
<b>La main-d'œuvre extérieure à la société (intérimaires)</b>	<b>53</b>
<b>Le Programme de vigilance du groupe</b>	<b>54</b>



## Données sociales

Le périmètre de reporting social s'appuie sur les dispositions de l'article L233-3 du Code de commerce. Les données proviennent des sociétés détenues à plus de 50 % par Vivendi ou détenues à moins de 50 % quand Vivendi contrôle les politiques financière et opérationnelle.

Chaque entité est garante de la fiabilité de la saisie des données sociales qu'elle transmet.

Vivendi utilise un système informatique dédié pour la remontée d'informations sociales. L'outil, avec son historique intégré, a contribué au suivi, à la précision et à la fiabilité des indicateurs sociaux du groupe.

Une série de contrôles de cohérence automatiques est opérée par l'outil informatique pendant la saisie. D'autres contrôles et une première validation sont effectués par chaque filiale. Des contrôles de cohérence et une deuxième validation sont effectués au niveau de chaque métier. Ces indicateurs sont ensuite agrégés et contrôlés par la holding où une troisième validation est opérée lors de la consolidation.

Dans les tableaux qui suivent, sauf mention contraire, la rubrique « Corporate » correspond au siège et au bureau de New York. La rubrique « Autres » correspond à : VU Net, Vivendi Telecom International (VTI) et Vivendi Mobile Entertainment (VME) en 2007 ; et VU Net et VTI en 2006 et en 2005. En 2005 et 2006, les données relatives à Maroc Telecom sont hors groupe Mauritel, CasaNet et Onatel ; ces sociétés ayant rejoint le périmètre de reporting social de Maroc Telecom en 2007. L'analyse de l'évolution des informations sociales annuelles est facilitée par la présentation de trois exercices consécutifs ci-dessous.

### Section 1

### Les effectifs

Les effectifs du groupe atteignent 37 223 au 31 décembre 2007, contre 34 694 salariés au 31 décembre 2006, et 34 031 salariés en 2005. La hausse des effectifs constatée en 2007 résulte des variations de périmètre du groupe (intégration de BMG Music Publishing, TPS, Onatel et Gabon Telecom), d'un recrutement important chez Vivendi Games pour soutenir le développement des nouveaux jeux et des développements techniques de l'outil de reporting social qui ont permis un élargissement du périmètre de reporting.

#### 1.1. Effectif par activités

Le tableau ci-dessous présente les effectifs du groupe par activités aux 31 décembre 2005, 2006 et 2007.

	2007	2006	2005
Universal Music Group	8 114	7 869	7 915
Groupe Canal+	4 061	3 699	3 880
SFR	6 209	8 014	8 033
Maroc Telecom	14 075	11 259	11 251
Vivendi Games	4 437	3 567	2 657
Corporate	262	271	278
Autres	65	15	17
<b>Total</b>	<b>37 223</b>	<b>34 694</b>	<b>34 031</b>

#### 1.2. Répartition géographique de l'effectif

Le tableau ci-dessous présente les effectifs du groupe par zones géographiques aux 31 décembre 2005, 2006 et 2007.

	2007	2006	2005
France	11 869	13 243	13 142
Amérique du Nord	5 448	5 006	4 416
Amérique du Sud et Amérique centrale	391	350	345
Asie-Pacifique	1 478	1 445	1 500
Afrique	14 218	11 424	11 418
Europe (hors France)	3 819	3 226	3 210
<b>Total</b>	<b>37 223</b>	<b>34 694</b>	<b>34 031</b>



## Section 1

## Les effectifs

### 1.3. Répartition de l'effectif par sexe

	2007		2006		2005	
	% femmes	% hommes	% femmes	% hommes	% femmes	% hommes
Universal Music Group	45	55	45	55	45	55
Groupe Canal+	51	49	52	48	50	50
SFR	46	54	54	46	54	46
Maroc Telecom	23	77	23	77	22	78
Vivendi Games	18	82	21	79	21	79
Corporate	56	44	56	44	54	46
Autres	31	69	47	53	47	53
<b>Moyenne</b>	<b>34</b>	<b>66</b>	<b>38</b>	<b>62</b>	<b>38</b>	<b>62</b>

En 2007, le groupe Vivendi comptait une moyenne de 34 % de femmes, contre 38 % en 2005 et 2006. Une forte population masculine caractérise les métiers de Vivendi Games et Maroc Telecom. En 2007, Maroc Telecom est le plus important employeur du groupe ; le pourcentage d'hommes au sein du groupe est donc mathématiquement augmenté.

## Section 2

## Les entrées

Vivendi a des implantations importantes aux États-Unis et dans d'autres parties du monde où la notion d'embauche, notamment les concepts de CDI et de CDD propres aux institutions françaises, n'a pas d'équivalence. Aux États-Unis, les notions de stagiaire et d'embauche sont très différentes de celles en France ; les travaux d'été effectués par des étudiants sont considérés comme des embauches dans ces pays. Des entrées de courte durée sont également considérées comme des embauches. Pour toutes ces raisons, les tableaux ci-après représentent le nombre d'entrées de toute nature dans le groupe.

Ce commentaire est également applicable à la notion de départ au niveau mondial. Aussi, le devoir d'information imposé par la législation française concernant les embauches/entrées et les sorties/départs dans les tableaux ci-après recouvre ces concepts. Pour l'exercice 2007, le nombre global d'entrées dans le groupe Vivendi est resté soutenu.

### 2.1. Les entrées dans le groupe

Nombre d'embauches	2007	2006	2005
Universal Music Group	1 371	1 189	1 740
Groupe Canal+	788	714	970
SFR	1 095	1 173	1 363
Maroc Telecom	447	198	138
Vivendi Games	2 013	1 753	1 494
Corporate	30	29	41
Autres	(a) 53	-	-
<b>Total</b>	<b>5 797</b>	<b>5 056</b>	<b>5 746</b>

(a) Embauches chez Vivendi Mobile Entertainment (VME).





## Section 2

## Les entrées

### 2.2. Les embauches en France

Embauches	2007			2006			2005		
	Total	En CDI	% CDI	Total	En CDI	% CDI	Total	En CDI	% CDI
Universal Music Group	105	45	43	96	46	48	95	50	53
Groupe Canal+	733	218	30	603	133	22	813	275	34
SFR	1 095	561	51	1 189	611	51	1 324	759	57
Maroc Telecom (a)	20	16	80	-	-	-	-	-	-
Vivendi Games	329	245	74	520	358	69	487	388	80
Corporate	26	13	50	27	13	48	36	22	61
Autres	53	46	87	-	-	-	-	-	-
<b>Total/moyenne</b>	<b>2 361</b>	<b>1 144</b>	<b>48 %</b> moyenne	<b>2 435</b>	<b>1 161</b>	<b>48 %</b> moyenne	<b>2 755</b>	<b>1 494</b>	<b>54 %</b> moyenne

(a) Correspond à Mobisud France, filiale de Maroc Telecom.

A la différence du tableau précédent, ce tableau correspond à la notion d'embauche définie par le législateur français. Pour les filiales françaises (DOM TOM compris), la moyenne d'embauches en CDI reste stable et s'établit à 48 % en 2007 comme en 2006. Le taux d'embauche en CDI est le nombre de CDI rapporté aux embauches totales de chaque filiale.

### 2.3. Difficultés de recrutement

Bien qu'il y ait eu un petit nombre de postes difficiles à pourvoir localement, au niveau du groupe, aucune filiale n'a signalé de difficultés particulières de recrutement au cours des trois derniers exercices.

## Section 3

## Mouvements d'effectifs dus aux changements de périmètre

### 3.1. Acquisitions

Au cours de l'exercice 2007, 4 811 salariés sont entrés dans le périmètre de reporting social.

	2007	2006	2005
Universal Music Group	890	83	5
Groupe Canal+	615	26	115
SFR	70	-	-
Maroc Telecom	3 139	-	-
Vivendi Games	93	152	(a) 323
Autres	4	-	-
<b>Total</b>	<b>4 811</b>	<b>261</b>	<b>443</b>

(a) Hors High Moon Studios acquis le 29 décembre 2005.



## Section 3

## Mouvements d'effectifs dus aux changements de périmètre

Ci-dessous, le détail des entrées en 2007.

	Entité	Nombre de salariés	
<b>Universal Music Group</b>			<b>890</b>
	BMG Music Publishing	594	
	V2 France	14	
	Deutsch Rock Merchandise Germany	16	
	X-Cell Records Germany	6	
	Lionheart - V2 Sweden	13	
	Sanctuary	247	
<b>Groupe Canal+</b>			<b>615</b>
	TPS Cinéma	38	
	TPS Foot	29	
	TPS Interactif	31	
	TPA Jeunesse	18	
	TPS SNC	437	
	TPS Sport	44	
	TPS Terminaux	18	
<b>SFR</b>			<b>70</b>
	FRNET2	70	
<b>Maroc Telecom</b>			<b>3 139</b>
	Gabon Telecom	1 248	
	Onatel	1 318	
	Mobisud France - Mobisud Belgique	7	
	CasaNet	49	
	Mauritel	517	
<b>Vivendi Games</b>			<b>93</b>
	Vivendi Games China	63	
	Vivendi Games Santiago	30	
<b>Autres</b>			<b>4</b>
	Link & Data Mobile Technology	4	
<b>Total</b>			<b>4 811</b>

## 3.2. Cessions

En 2007, 1 849 salariés sont sortis du périmètre du groupe : 1 834 salariés des sites SFR Service clients de Lyon, Toulouse et Poitiers, un salarié de VU Net, huit salariés de Vivendi Games à Singapour et six salariés de Vivendi Games au Japon.

Effectif cédé	2007	2006	2005
Universal Music Group	-	-	2 132
Groupe Canal+	-	183	619
SFR	1 834	-	1 963
Maroc Telecom	-	-	-
Vivendi Games	14	-	66
Autres	1	-	-
<b>Total</b>	<b>1 849</b>	<b>183</b>	<b>4 780</b>



## Section 4

## Les licenciements dans le monde et leurs motifs

#### 4.1. Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi

Le nombre de licenciements économiques en 2007 a augmenté par rapport à 2006 sans toutefois atteindre le niveau de l'exercice 2005 au cours duquel d'importantes réorganisations ont pris fin. Les licenciements économiques ont des causes variées : chez UMG, ils résultent d'opérations de restructuration engagées antérieurement ; chez Vivendi Games, ils proviennent d'ajustements de personnel nécessaires pour suivre les évolutions du marché et chez Groupe Canal+ ils proviennent du rapprochement avec TPS. Ces derniers départs ont été réalisés dans le cadre d'un plan de volontariat. Les départs chez UMG (69 % du total des réductions d'effectifs en 2007), correspondent à la suite du programme de restructuration du groupe notamment au Brésil et en Allemagne (45 salariés), aux États-Unis (252 salariés) et au Royaume-Uni (182 salariés).

Effectif concerné dans le monde	2007	2006	2005
Universal Music Group	586	216	173
Groupe Canal+	214	6	33
SFR	-	-	-
Maroc Telecom	-	-	911
Vivendi Games	53	76	110
Corporate	-	3	11
Autres	-	-	17
<b>Total</b>	<b>853</b>	<b>301</b>	<b>1 255</b>

#### 4.2. Les efforts de reclassement et les mesures d'accompagnement

En France, les mesures de reclassement et d'accompagnement offertes aux salariés affectés par les restructurations étaient de plusieurs ordres :

- mobilité interne : affichage sur l'Intranet des postes à pourvoir dans le groupe,
- congés de reclassement,
- congés de formation qui permettent aux salariés d'améliorer leur niveau de qualification professionnelle,
- aide à la création d'entreprise,
- services d'*outplacement*.

Dans les pays où ce type de mesures n'existe pas, Vivendi a mis en œuvre des mesures de reclassement en faveur des salariés licenciés. Dans le reste du monde, Vivendi a géré les départs selon les pratiques du pays en respectant les règles de conduite du groupe.

#### 4.3. Réembauches

Vivendi a pour politique de donner préférence aux salariés licenciés pour raisons économiques lorsqu'un poste devient vacant. En 2007, une centaine de salariés, principalement aux États-Unis (71 %) et en Irlande (27 %), ont bénéficié de cette disposition, contre 38 en 2006 et quatre en 2005.

#### 4.4. Sorties pour autres motifs

Le tableau ci-dessous recense les sorties du groupe en 2007 pour toute raison hors départs économiques : démissions, licenciements individuels, fin de contrat à durée déterminée, retraite.

	2007	2006	2005
Universal Music Group	1 389	1 124	1 207
Groupe Canal+	827	732	828
SFR	1 136	1 240	1 148
Maroc Telecom	(a) 770	194	116
Vivendi Games	1 169	932	638
Corporate	39	33	37
Autres	6	1	3
<b>Total</b>	<b>5 336</b>	<b>4 256</b>	<b>3 977</b>

(a) Dont 352 départs volontaires et 166 démissions.



## Section 5

## Le temps de travail

### 5.1. Le temps de travail des salariés à temps plein

Les approches en termes de temps de travail étant divergentes d'un pays à l'autre, le nombre d'heures travaillées varie en conséquence. Dans le groupe Vivendi le nombre d'heures travaillées par semaine s'échelonne entre 35 heures (notamment en Europe et au Japon) et 48 heures (en Colombie, au Costa Rica, au Pérou). En France, l'ensemble des filiales de Vivendi applique la loi sur les 35 heures de travail hebdomadaire. Le travail à temps plein est défini comme la durée de travail la plus répandue dans l'entreprise pour des salariés à temps plein.

Cet indicateur est actuellement en voie de stabilisation : les variations des durées de travail hebdomadaire et annuelle entre 2005 et 2007 constatées dans les tableaux 5.1. et 5.2. ci-dessous sont dues à une meilleure appréhension de la réalité du travail dans certains pays notamment dans les pays émergents où le concept de durée annuelle n'existe pas.

(en heures)	Durée du travail hebdomadaire			Durée du travail annuel		
	2007	2006	2005	2007	2006	2005
Universal Music Group	38,4	38,4	38,3	1 788	1 789	1 837
Groupe Canal+	35,7	35,7	35,9	1 610	1 664	1 684
SFR	35,0	35,0	35,0	1 606	1 606	1 606
Maroc Telecom	38,8	38,5	38,5	1 747	1 751	1 751
Vivendi Games	38,8	38,6	38,8	1 892	1 945	2 001
Corporate	35,0	35,0	35,0	1 556	1 557	1 560
Autres	35,0	35,0	35,0	1 588	1 583	1 820
<b>Moyenne</b>	<b>37,8</b>	<b>37,5</b>	<b>37,4</b>	<b>1 737</b>	<b>1 742</b>	<b>1 753</b>

### 5.2. Le temps de travail des salariés à temps partiel

Le travail à temps partiel est défini comme la durée de travail la plus répandue dans l'entreprise pour les salariés à temps partiel.

La durée du temps de travail des salariés à temps partiel a légèrement augmenté en 2007. La durée varie entre 8 et 37 heures par semaine ; avec une durée moyenne de 29,1 heures hebdomadaires et 1 328 heures par an.

(en heures)	Durée du travail hebdomadaire			Durée du travail annuel		
	2007	2006	2005	2007	2006	2005
Universal Music Group	26,0	25,4	25,0	1 205	1 226	1 204
Groupe Canal+	30,6	30,5	30,2	1 376	1 383	1 370
SFR	29,9	26,2	26,1	1 373	1 317	1 353
Maroc Telecom (a)	-	-	-	-	-	-
Vivendi Games	20,1	27,9	28,7	907	1 366	1 338
Corporate	25,0	28,0	28,0	1 063	1 215	1 215
Autres	18,9	9,8	9,8	894	521	521
<b>Moyenne</b>	<b>29,1</b>	<b>27,1</b>	<b>27</b>	<b>1 328</b>	<b>1 320</b>	<b>1 335</b>

(a) Maroc Telecom ne compte aucun salarié à temps partiel.

### 5.3. Les heures supplémentaires

Les heures supplémentaires correspondent aux heures travaillées au-delà du nombre d'heures contractuel. En 2007, la majorité (84 %) de celles-ci concerne le Maroc (22 %), les Etats-Unis (50 %) et le Burkina Faso (12 %) où les heures supplémentaires ne sont pas réglementées.

Heures supplémentaires	2007	2006	2005
Universal Music Group	228 474	213 923	209 515
Groupe Canal+	9 946	19 212	14 132
SFR	6 818	7 357	10 620
Maroc Telecom	(a) 213 390	76 387	61 084
Vivendi Games	126 882	117 778	68 779
Corporate	183	342	767
Autres	138	-	-
<b>Total</b>	<b>585 831</b>	<b>434 999</b>	<b>364 897</b>

(a) Résultat d'entrées dans le périmètre et d'une modification de la méthode de comptabilisation des heures supplémentaires.



## Section 5

## Le temps de travail

### 5.4. L'absentéisme

L'absentéisme est défini comme l'ensemble des jours ouvrés non travaillés hors congés payés, stages de formation, absences syndicales, congés exceptionnels et conventionnels, et les journées de RTT (réduction du temps de travail). La loi sur les 35 heures est en vigueur dans toutes les sociétés du groupe en France. Depuis 2006, afin de mieux appréhender cet indicateur, les congés avec suspension de contrat sont retirés de ces chiffres. Les données SFR indiquées ci-dessous se rapportent à un périmètre constant.

En 2007, les motifs d'absentéisme sont majoritairement liés à des raisons personnelles telles que les jours de maladie (54 %), et des absences pour motifs familiaux (34 %) notamment les congés de maternité et de paternité (les plus souvent cités en France métropolitaine et les DOM TOM), mariage, déménagement, deuil.

#### 5.4.1. L'absentéisme dans le groupe

Jours d'absence par salarié et par an	2007	2006	2005
Universal Music Group	3,3	3,3	5,4
Groupe Canal+	12,9	10,3	10,5
SFR	(c) 8,7	(b) 10,1	(a) 11,6
Maroc Telecom	3,6	5,0	4,4
Vivendi Games	4,8	4,2	6,0
Corporate	3,8	6,5	5,8
Autres	0,7	12,6	1,4
<b>Moyenne</b>	<b>5,4</b>	<b>5,8</b>	<b>6,6</b>

(a) Les données précédemment publiées en 2005 (29) prenaient en compte SFR Service clients et certains cas de suspension de contrat.

(b) Les données précédemment publiées en 2006 (17,5) prenaient en compte SFR Service clients.

(c) Hors SFR Service clients dont le personnel des sites de Lyon, Poitiers et Toulouse a été transféré en cours d'année.

#### 5.4.2. L'absentéisme dans le groupe en France

Jours d'absence par salarié et par an	2007	2006	2005
Universal Music Group	8,7	11,4	16,1
Groupe Canal+	14,0	10,2	10,8
SFR	(c) 8,3	(b) 9,5	(a) 11,5
Vivendi Games	6,2	4,0	11,4
Siège	4,3	7,1	6,8
Autres	0,7	12,6	1,4
<b>Moyenne</b>	<b>9,9</b>	<b>9,3</b>	<b>11,5</b>

(a) Les données précédemment publiées en 2005 (29,5) prenaient en compte SFR Service clients et certains cas de suspension de contrat.

(b) Les données précédemment publiées en 2006 (17,5) prenaient en compte SFR Service clients.

(c) Hors SFR Service clients dont le personnel des sites de Lyon, Poitiers et Toulouse a été transféré en cours d'année.

## Section 6

## Frais de personnel

Les frais de personnel de l'exercice 2007 s'élèvent à 2 390 millions d'euros.



## Section 7

## Formation

### 71. Dépenses totales de formation rapportées à la masse salariale

En France, le pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation est un indicateur très utilisé. Hors de France, il n'est pas renseigné de façon homogène ; aussi l'indicateur retenu ici est la dépense totale de formation rapportée à la masse salariale. En faisant l'hypothèse que les coûts salariaux des employés en formation représentent au minimum 50 % des coûts de formation, les dépenses ont été reconstituées sur cette base.

Masse salariale consacrée à la formation (en pourcentage)	2007	2006	2005
Universal Music Group	0,4	(a) 0,4	1,1
Groupe Canal+	3,1	3,0	2,3
SFR	3,5	3,6	3,4
Maroc Telecom	5,9	7,5	8,5
Vivendi Games	1,0	1,2	0,5
Corporate	1,7	1,7	1,5
Autres	0,2	4,8	6,5
<b>Moyenne</b>	<b>1,9</b>	<b>2,0</b>	<b>2,4</b>

(a) Un changement de mode d'enseignement des modules de formation obligatoires a fortement réduit ces coûts en 2006.

En 2007, les formations de Maroc Telecom étaient orientées essentiellement vers le développement du personnel tandis qu'en 2006, la mise en place du processus de certification à la sécurité de l'information (ISO 27001) nécessitait des formations à grande échelle sur la sécurité de l'information, ses enjeux et son impact sur l'activité des télécommunications.

### 72. Durée moyenne de formation (en heures) par salarié formé

La durée moyenne de la formation est calculée en rapportant le nombre d'heures totales de formation au nombre de salariés (individus) formés dans l'année. Dans ce calcul, chaque salarié formé compte pour un, quel que soit le nombre de formations suivies. En 2007, un effort important de formation des salariés entrant dans le périmètre du reporting social a été entrepris par Maroc Telecom notamment dans ses filiales CasaNet et Mauritel. Le nombre de salariés dans la catégorie « Autres » étant en forte diminution, la durée de la formation suit cette tendance.

Durée moyenne de formation (en heures)	2007	2006	2005
Universal Music Group	5,4	6,9	6,6
Groupe Canal+	25,0	25,6	27,4
SFR	35,7	30,1	32,7
Maroc Telecom	25,7	28,0	44,0
Vivendi Games	11,2	15,5	9,4
Corporate	23,9	(b) 33,2	21,2
Autres	16,0	23,8	(a) 60,0
<b>Moyenne</b>	<b>20,8</b>	<b>24,0</b>	<b>30,3</b>

(a) Ce chiffre correspond aux formations des salariés affectés par les plans de réduction des effectifs.

(b) Un programme exceptionnel de formation à l'entretien annuel a été mis en place au siège en 2006.



## Section 7

## Formation

## 7.3. Heures de formation par salarié formé en France

(en heures)	2007	2006	2005
Universal Music Group	24,6	21,3	28,2
Groupe Canal+	26,1	26,3	29,5
SFR	35,8	29,8	32,5
Vivendi Games	23,6	(a) 39,4	31,8
Corporate	28,3	(b) 52,9	23,5
Autres	16,0	23,8	60,0
<b>Durée moyenne</b>	<b>30,7</b>	<b>29,6</b>	<b>31,5</b>

(a) Ces chiffres correspondent aux formations que nécessitait la mise en place du jeu *World of Warcraft*.

(b) Un programme exceptionnel de formation à l'entretien annuel a été mis en place au siège en 2006.

Cet indicateur couvre les entités du groupe en France métropolitaine. Le nombre élevé d'heures de formation dans la catégorie « Autres », en 2005, correspond notamment aux formations des salariés affectés par les plans de réduction des effectifs dans certaines entités.

## 7.4. La finalité de la formation

En conformité avec le devoir d'information imposé par la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, les finalités de la formation professionnelle par salarié formé, restituées sous forme de pourcentages, sont indiquées, par filiale, dans le tableau ci-après. Dans ce calcul, un salarié ayant suivi plusieurs formations est compté autant de fois. En 2006, la définition des finalités a été affinée et intégrée à un accord collectif signé au siège. De ce fait, la qualification des formations entreprises pendant l'exercice a été ajustée pour s'y conformer. Le périmètre couvert comprend les sociétés françaises et marocaines du groupe.

Les formations d'adaptation au poste de travail ont pour objet l'acquisition des compétences adéquates pour tenir le poste dans la configuration qu'il a au moment de la formation. Elles sont spécifiques au poste et ne sont pas transférables sur un autre poste.

Les formations d'évolution du poste de travail ont pour objet de maintenir la capacité des salariés à occuper un emploi, au regard notamment de l'évolution des emplois (au sein ou en dehors de l'entreprise), des technologies et des organisations. Elles visent l'acquisition de connaissances, de compétences ou une qualification correspondant à l'anticipation d'une évolution possible des activités, des fonctions ou de leurs modalités d'exercice. Elles sont spécifiques au poste.

Les formations de développement des compétences favorisent l'accès à différents niveaux de qualification professionnelle, contribuent au développement économique et culturel des salariés ou à leur promotion sociale. Elles ont pour objectif l'acquisition de compétences dont la mise en œuvre suppose une modification de la qualification professionnelle du salarié. Elles ne sont pas requises dans le cadre du contrat de travail tel qu'il est établi au moment où la formation est suivie. Elles sont éventuellement souhaitables et répondent à une logique d'amélioration des potentialités du salarié.

L'évolution du tableau provient des réajustements progressifs des définitions permettant une meilleure différenciation des critères notamment des formations centrées sur l'évolution et d'adaptation au poste de travail. En outre, le tableau correspond à l'évolution des besoins de la société en matière de formation entre 2005 et 2007.

(en pourcentage)	Adaptation au poste de travail			Évolution du poste de travail			Développement des compétences		
	2007	2006	2005	2007	2006	2005	2007	2006	2005
Universal Music Group	82	89,5	99	1	5,7	0,5	17	4,8	0,5
Groupe Canal+	35	70	94	10	6	-	55	24	6
SFR	17	62	93	74	34	6	9	4	1
Maroc Telecom	40	38	-	19	20	-	41	42	-
Vivendi Games	8	57	89	75	9	-	17	34	11
Corporate	5	13	47	13	62	47	(a) 82	25	6
Autres	-	-	-	-	90	62	100	10	38
<b>Moyenne</b>	<b>31</b>	<b>53</b>	<b>92</b>	<b>36</b>	<b>25</b>	<b>6</b>	<b>33</b>	<b>22</b>	<b>2</b>

(a) En 2007 tous les managers du siège ont été formés au management.



## Section 8

## Intéressement et participation

Cet indicateur comprend les sociétés du groupe en France qui versent l'intéressement, la participation ou les deux. En 2007, l'intéressement et la participation s'élevaient respectivement à 86,8 millions d'euros et 50,5 millions d'euros.

## Section 9

## Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs

Les accords signés en 2007 couvrent essentiellement trois thèmes : les conditions de travail (16 %), le dialogue social (20 %) et les rémunérations (45 %). Parmi les autres accords recensés figurent : un accord sur les rémunérations et l'évolution professionnelle (Onatel), un accord sur l'égalité femme-homme (siège), un accord de méthode sur le projet de transfert des sites de relations clients (SFR), un protocole d'accord sur l'évolution des carrières (Mauritel) et un accord à durée indéterminée instituant un système de garanties collectives pour le remboursement des frais médicaux et décès, incapacité, invalidité (SFR).

Nombre d'accords signés	2007	2006	2005
Universal Music Group	25	27	28
Groupe Canal+	20	11	9
SFR	13	14	8
Maroc Telecom	6	2	1
Vivendi Games	3	8	3
Corporate	2	2	8
Autres	-	-	-
<b>Total</b>	<b>69</b>	<b>64</b>	<b>57</b>

En 2007, 65 % des accords ont été signés dans des filiales d'UMG et du Groupe Canal+, soit 25 et 20 accords respectivement. Environ la moitié (52 %) des accords ont été signés dans les filiales françaises du groupe Vivendi.

## Section 10

## Les conditions d'hygiène et de sécurité

### 10.1. Instances dédiées à l'étude de l'hygiène et de la sécurité

Cette étude recense le nombre de comités, de commissions ou d'organismes comprenant des professionnels et des représentants du personnel, dédiés à l'étude des problèmes de santé, d'hygiène ou de sécurité au travail dans le groupe. Au Maroc, en vertu du nouveau Code de travail marocain publié en 2004, les entreprises marocaines ont désormais l'obligation de mettre en place des comités d'hygiène et de sécurité. En 2006, des négociations entre les syndicats et la direction de Maroc Telecom ont abouti à l'organisation d'élections de délégués qui siègent au sein de ces organes. En 2007, six nouvelles instances dédiées à l'étude de l'hygiène et de la sécurité ont été créées par région chez Onatel, filiale de Maroc Telecom au Burkina Faso. Chez VTI (catégorie « Autres »), le mandat du CHSCT n'a pas été renouvelé en 2007.

Nombre d'instances dédiées à l'hygiène et à la sécurité	2007	2006	2005
Universal Music Group	27	25	54
Groupe Canal+	5	9	9
SFR	16	18	(a) 19
Maroc Telecom	14	8	-
Vivendi Games	10	9	10
Corporate	1	1	1
Autres	-	1	1
<b>Total</b>	<b>73</b>	<b>71</b>	<b>94</b>

(a) Hors sept commissions exceptionnelles (stratégie immobilière en Ile-de-France ; renouvellement d'équipements de protection individuelle ; espaces fumeurs et non-fumeurs ; systèmes d'information : évolution des postes bureautiques ; EPASI : remplacement du système d'exploitation informatique ; nouveau système informatique pour le service clients ; écrans plats).





## Section 10

## Les conditions d'hygiène et de sécurité

## 10.2. Nombre de salariés formés à la sécurité

	2007	2006	2005
Universal Music Group	503	762	834
Groupe Canal+	282	155	435
SFR	1 324	4 643	1 045
Maroc Telecom	520	-	63
Vivendi Games	122	189	57
Corporate	84	69	70
Autres	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2 835</b>	<b>5 818</b>	<b>2 504</b>

Un accent particulier a été mis sur la sécurité au travail en 2007, notamment chez Maroc Telecom où le nombre de salariés formés à la sécurité affiche une forte augmentation par rapport à 2006. En poursuivant la mise en conformité au nouveau Code de travail marocain, tous les membres des CHSCT de Maroc Telecom, soit 520 personnes, ont été formés à la sécurité en 2007. Leur programme de formation portait sur l'hygiène, la santé, le respect des conditions de sécurité sur tous les lieux de travail et une sensibilisation générale à la sécurité.

La progression exceptionnelle du nombre de salariés formés à la sécurité chez SFR en 2006 est le résultat d'un programme de formation, constitué de deux modules d'une demi-journée chacun destinés à l'ensemble des collaborateurs ; conçus en 2005, ils se sont poursuivis tout au long de 2006. En 2007, le nombre de salariés formés est revenu au niveau d'avant ce programme. Pendant l'année 2007, SFR a continué à sensibiliser ses collaborateurs à la sécurité. Les formations fin 2007 ont commencé auprès des collaborateurs de SFR Service clients. En 2006, deux modules distincts étaient suivis par chaque collaborateur et animés par deux prestataires différents. En 2007, le programme a été revu par une formation sur une seule demi-journée sur le thème « Sécurité et SFR : enjeux et bonnes pratiques au quotidien ». La formation fait référence à la conduite à tenir face à un accident de travail ou de trajet, en cas d'incendie, sur l'ergonomie du poste de travail, sur la route, sur les interventions sur les sites techniques, sur la protection du patrimoine matériel de l'entreprise et immatériel (le badge, le vol, l'intrusion, l'agression, le login et mot de passe, l'utilisation de la messagerie, la sécurité de l'information en pratique). D'autres formations sur le thème de la sécurité suivies par les salariés de SFR sont notamment liées à l'habilitation en hauteur, à l'habilitation électrique, au recyclage, au rôle de sauveteur secouriste du travail et au rôle d'équipier local de sécurité.

En 2007, l'exploitation statistique de la main courante informatisée tenue par le poste central de sécurité du siège permet d'affirmer que le nombre d'interventions du service était en baisse de 15 % en 2007 comparé à 2006. Un esprit de service reste dominant par rapport à celui de contrainte (respectivement 64 % et 36 %), néanmoins le rappel au respect des règles de vie commune reste indispensable.

Blizzard Entertainment en France porte un grand intérêt à la sécurité de ses employés. Une problématique se pose dans l'industrie des jeux qui ne se pose pas dans les autres métiers du groupe : en effet, les équipes travaillent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 alors que le gardiennage du parc d'immeubles n'est assuré que de 7 h à 19 h du lundi au vendredi. Les salariés sont obligatoirement formés à la sécurité et savent réagir immédiatement en cas de problème. Chaque année des sessions « secourisme » de deux jours, et « d'évacuation » d'une journée, sont organisées pour apprendre, ou rappeler, les fondamentaux aux personnes déjà formées les années précédentes, ainsi qu'aux nouveaux salariés. Les salariés qui suivent ces formations sont soit volontaires, soit désignés en fonction de la position qu'ils occupent ou de leur emplacement dans les bureaux. Une présentation des principes de sécurité, de l'évacuation et du secourisme est communiquée à tous les salariés et mise en ligne sur l'Intranet.

La sécurité de l'information est un autre aspect de la sécurité non couvert par cet indicateur. En 2007, chez Blizzard Entertainment tous les salariés (226) en Corée ont été formés aux principes de la sécurité de l'information BISS (Blizzard Internal Information System). La formation était axée sur les principes de l'utilisation de l'équipement appartenant à l'entreprise et de l'équipement personnel (le règlement concernant des politiques de la société telles que la sécurité et la sensibilité de l'information, principes à respecter dans le choix du mot de passe, l'accès à distance au réseau et l'utilisation d'accès sans fil).



## Section 10

## Les conditions d'hygiène et de sécurité

### 10.3. Taux de fréquence des accidents de travail (avec arrêt)

Le taux de fréquence des accidents de travail continue à décroître pour atteindre 2,72 en 2007 contre 3,21 en 2006 et 3,53 en 2005.

Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt	2007	2006	2005
Universal Music Group	2,39	3,56	2,96
Groupe Canal+	2,53	2,63	3,68
SFR	3,50	3,85	3,63
Maroc Telecom	3,00	3,40	4,06
Vivendi Games	1,55	1,28	2,80
Corporate	2,18	-	-
Autres	-	-	-
<b>Moyenne</b>	<b>2,72</b>	<b>3,21</b>	<b>3,53</b>

Méthode de calcul : 
$$\frac{(\text{nombre accidents de travail avec arrêt} \times 1\,000\,000)}{(\text{nombre salariés} \times \text{heures annuelles travaillées (estimées à 1\,750 pour le groupe)})}$$

### 10.4. Le taux de gravité des accidents de travail (avec arrêt)

Le taux de gravité des accidents de travail (avec arrêt) est resté rigoureusement stable pour le groupe Vivendi en 2007. Aucun accident mortel n'est à déplorer dans le groupe en 2007.

Taux de gravité des accidents de travail avec arrêt	2007	2006	2005
Universal Music Group	0,02	0,05	0,04
Groupe Canal+	0,03	0,05	0,08
SFR	0,11	0,09	0,06
Maroc Telecom	0,26	0,28	0,28
Vivendi Games	0,02	0,02	0,01
Corporate	0,02	-	-
Autres	-	-	-
<b>Moyenne</b>	<b>0,13</b>	<b>0,13</b>	<b>0,12</b>

Méthode de calcul : 
$$\frac{(\text{nombre de jours perdus pour accidents de travail} \times 1\,000)}{(\text{nombre de salariés} \times \text{heures annuelles travaillées (estimées à 1\,750 pour le groupe)})}$$

## Section 11

## L'égalité professionnelle

L'égalité professionnelle s'exprime notamment à travers le taux d'emploi des femmes dans l'entreprise et le pourcentage de femmes cadres. Un protocole d'accord définissant l'égalité professionnelle entre femmes et hommes a été signé au siège de Vivendi en 2007 avec les objectifs suivants :

- faire évoluer les mentalités en sensibilisant tous les acteurs concernés par la mise en œuvre de l'accord et en communiquant auprès du personnel l'importance de la mixité de l'emploi, du recrutement et des parcours professionnels à tous les niveaux,
- l'accès facilité des femmes à la formation professionnelle ,
- l'adaptation de l'organisation, des conditions et du temps de travail,
- une proportion de femmes dans les postes à responsabilité conforme à celle de tout le personnel,
- l'égalité salariale entre homme et femme, et
- les modalités à mettre en œuvre pour la prise du congé de paternité.



## Section 11

## L'égalité professionnelle

### 11.1. Taux d'emploi des femmes dans le groupe

Cf. *supra* « Répartition de l'effectif par sexe ».

### 11.2. Pourcentage de femmes parmi les cadres

Le pourcentage de cadres de sexe féminin s'établit à 34 % et reste stable dans le groupe pour les trois derniers exercices.

Pourcentage de femmes parmi les cadres	2007	2006	2005
Universal Music Group	41	40	39
Groupe Canal+	45	45	42
SFR	33	34	35
Maroc Telecom	25	26	26
Vivendi Games	19	18	21
Corporate	50	49	45
Autres	31	36	38
<b>Moyenne</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>34</b>

### 11.3. Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Pour cet indicateur, la définition de « travailleur handicapé » retenue est celle prévue par la législation nationale de chaque pays ou, à défaut, la définition de la Convention 159 de l'Organisation internationale de travail : toute personne dont les perspectives de trouver et de conserver un emploi convenable ainsi que de progresser professionnellement sont sensiblement réduites à la suite d'un handicap physique, sensoriel, intellectuel ou mental dûment reconnu.

Nombre de travailleurs handicapés	2007	2006	2005
Universal Music Group	29	31	41
Groupe Canal+	38	30	34
SFR	169	149	111
Maroc Telecom	9	-	-
Vivendi Games	4	1	1
Corporate	-	-	-
Autres	-	-	-
<b>Total</b>	<b>249</b>	<b>211</b>	<b>187</b>

Le nombre de travailleurs handicapés dans le groupe en 2007 est en hausse de 18 % par rapport à 2006 notamment en raison des efforts déployés par SFR. Le deuxième accord triennal (2006 à 2008) sur l'emploi des personnes handicapées est actuellement en cours chez SFR. Il porte notamment sur le recrutement, l'adaptation des postes de travail aux personnes handicapées, des aides concrètes pour concilier handicap et vie professionnelle, des actions de formation/sensibilisation auprès des collaborateurs et managers, le développement de la collaboration avec le secteur protégé, le soutien financier d'étudiants en situation de handicap et des interventions conjointes avec des grandes écoles dans des établissements secondaires afin de sensibiliser les lycéens handicapés à la poursuite de leurs études.

## Section 12

## L'impact territorial et régional

L'impact territorial des activités de Vivendi est difficilement mesurable du fait de l'implantation du groupe dans un grand nombre de pays. En 2007, Vivendi a noué des relations, créé des partenariats ou participé à des projets avec 911 institutions ou associations contre 462 en 2006 et 367 en 2005. La majorité (92 %) des projets dans lesquels Vivendi s'implique est liée aux projets éducatifs.



## Section 12

## L'impact territorial et régional

	Universal Music Group			Groupe Canal+			SFR			Maroc Telecom			Vivendi Games			Corporate			Autres		Total		
	2007	2006	2005	2007	2006	2005	2007	2006	2005	2007	2006	2005	2007	2006	2005	2007	2006	2005	2007	2006 et 2005	2007	2006	2005
Insertion	18	13	20	5	4	4	6	-	-	1	1	-	5	5	1	-	-	-	-		35	23	25
Enseignement	167	256	186	51	25	20	117	87	71	451	6	6	19	2	8	26	24	29	9		840	400	320
Environnement	1	1	2	-	-	-	12	7	4	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-		15	8	6
Consommateurs	-	-	-	5	5	3	12	12	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		17	17	8
Riverains	1	2	2	-	-	-	-	9	-	-	-	-	-	-	1	3	3	5	-		4	14	8
<b>Total</b>	<b>187</b>	<b>272</b>	<b>210</b>	<b>61</b>	<b>34</b>	<b>27</b>	<b>147</b>	<b>115</b>	<b>80</b>	<b>454</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>24</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>29</b>	<b>27</b>	<b>34</b>	<b>9</b>	*	<b>911</b>	<b>462</b>	<b>367</b>

\*na : non applicable.

SFR maintient des relations avec plusieurs associations pour la protection de l'environnement notamment l'Orée, l'EpE, Fondaterra et la Fondation Santé et Radiofréquences et son instance de concertation. A la Réunion, SRR (Société Réunionnaise du Radiotéléphone) a également intégré la sensibilisation à la protection de l'environnement dans ses projets (récupération et recyclage du papier, des batteries usagées, des terminaux, etc.)

### 12.1. Contribution au développement de l'emploi

#### 12.1.1. Engagements

En 2004, Vivendi s'est engagé auprès des pouvoirs publics à contribuer à la création d'emplois dans des régions particulièrement touchées par le chômage et les restructurations industrielles, sous deux formes :

- la création, par l'intermédiaire de sous-traitants, de deux centres d'appels liés à l'activité du groupe, l'un à Belfort (territoire de Belfort) fin 2005, l'autre à Douai (Nord) fin 2006, à raison de 300 emplois équivalents temps plein chacun, soit 600 emplois au total,
- l'aide à la création, dans des bassins choisis par le Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi, de 1 000 emplois en trois ans et de 1 500 emplois sur cinq ans, non liés à l'activités du groupe Vivendi, en apportant un soutien financier à des projets viables de création ou de développement d'entreprises, à hauteur de 5 millions d'euros par an pendant cinq ans, soit pour un montant total de 25 millions d'euros.

#### 12.1.2. Résultats

##### Centres d'appels

Au 31 décembre 2007, 749 emplois avaient été créés sur l'ensemble des deux centres d'appels :

- 440 à Belfort, équivalant à 361 temps plein,
- 309 à Douai, à plein temps.

Les engagements ont été tenus quantitativement et réalisés plus vite que prévu. Le pourcentage de femmes recrutées dépasse les 70% dans les deux cas.

Par ailleurs, il convient de noter l'effort des deux gestionnaires, sous l'impulsion de SFR Service clients, pour promouvoir l'emploi des handicapés (27 à Belfort et 18 à Douai).

Enfin, Téléperformance et Duacom développent l'activité des centres en contractant avec des clients nouveaux.

##### Bassins d'emploi

###### Les emplois

Au 31 décembre 2007, les emplois validés en comité d'engagement, s'élevaient à 3 006, et les créations réelles d'emplois à 1 624, soit plus de 50 % des emplois validés.

Les premiers bassins d'emploi ayant démarré en mars 2005, Vivendi a réalisé en à peine trois ans son engagement global sur cinq ans, sur les dix bassins d'emplois opérationnels.



## Section 12

## L'impact territorial et régional

Le détail est le suivant :

Début de mission	Bassins	(a) Emplois validés	Emplois créés
Mars 2005	Sarrebourg	363	223
	Arles	546	437
	Oise	570	478
Février 2006	Dreux	370	108
	Chalon	321	119
	Pas de Calais	372	139
Février 2007	Somme	266	54
	Thann-Cernay	84	20
Septembre 2007	Tonnerrois	65	46
	Autun Château-Chinon	49	-
	<b>Total</b>	<b>3 006</b>	<b>1 624</b>

(a) Emplois validés : emplois en cours de création correspondant à des dossiers validés par les comités d'engagement, auxquels participent, outre le préfet ou le sous-préfet et le représentant de Vivendi, les représentants des services décentralisés de l'Etat (DRIRE, DIACT, DDTE, TPG), le représentant de la Banque de France, les comités de développement des agglomérations, la CCI et la Chambre des Métiers.

Sur les bassins d'Arles et de l'Oise, les créations réelles d'emplois dépassent de 50 % les objectifs sur trois ans, et vont progresser notablement en fonction des validations.

Dreux et Chalon ont, en à peine deux ans, atteint la moitié de l'objectif, ce qui est considérable compte tenu du décalage entre les validations et les créations.

En à peine un an, les emplois validés dans la Somme dépassent l'objectif de création à trois ans.

Les trois premières missions (Sarrebouurg et Château-Salins, l'Oise et Arles) sont terminées, en ce qui concerne la prospection, l'instruction des dossiers et leur examen en comité d'engagement, dont les derniers ont eu lieu en décembre 2007. Les sociétés de développement économique concernées restent sur les territoires pour suivre le bon déroulement des projets aidés et s'assurer de la transformation des emplois programmés en création réelle.

Un nouveau bassin a été confié à Vivendi à l'automne 2007, celui du Haut Jura, qui correspond à l'arrondissement de Saint-Claude élargi de communes limitrophes. La mission du Haut Jura commencera en mars 2008.

#### Les entreprises

80 % des entreprises aidées sur l'ensemble des bassins appartiennent aux secteurs de l'industrie, de l'agro-alimentaire, du BTP et des services à l'industrie. 15 % relèvent du commerce et de l'artisanat. Le solde concerne les services à la personne et le tourisme.

70 % des projets accompagnés concernent le développement d'entreprises existantes, 26 % des créations d'entreprises et 4 % des reprises d'entreprises.

93 % des entreprises aidées sont des PME et des TPE, 7 % des filiales de groupes de taille moyenne.

87 % des projets sont endogènes. Dreux fait exception avec 60 % de projets exogènes.

#### Financement

Sur un engagement contractuel global sur les dix bassins opérationnels de 23,71 millions d'euros depuis 2005, 15,02 millions ont été réellement versés au terme du troisième exercice.

Les prêts et subventions aux entreprises représentent 75 % du total, les 25 % restant étant destinés aux honoraires des prestataires de service.



## Section 13

## Les œuvres sociales

En France, la notion d'œuvre sociale recouvre des activités sociales et culturelles établies dans l'entreprise prioritairement au bénéfice des salariés ou de leur famille. Cette notion est difficile à appréhender au niveau mondial. La politique et la contribution de chaque entité sont laissées à sa propre appréciation. Ce montant était de 6,65 millions en 2007 contre 7,15 millions d'euros en 2006, et 6,43 millions d'euros en 2005. Le périmètre couvert par cet indicateur comprend les sociétés françaises, Maroc Telecom et ses filiales ainsi que, en 2007 et 2006, la société Sedaci, une société du Groupe Canal+ implantée en Côte d'Ivoire, et la société sénégalaise, Canal Horizon.

## Section 14

## La sous-traitance

La sous-traitance est définie comme une opération par laquelle un entrepreneur confie via un sous-traité et sous sa responsabilité à une autre personne appelée sous-traitant tout ou partie de l'exécution du contrat d'entreprise ou du marché public conclu avec le maître d'ouvrage (Art 1, Loi n° 75-1334, 31/12/1975). Dans cette rubrique figure le nombre de missions de sous-traitance effectuées dans le groupe pour une durée minimum d'une semaine. Le groupe Vivendi est moins concerné par la sous-traitance que les entreprises à forte population de travailleurs manuels ; de plus, la présence de Vivendi dans les pays moins développés est limitée.

Nombre de missions effectuées par des sous-traitants	2007	2006	2005
Universal Music Group	86	125	157
Groupe Canal+	3	13	39
SFR	ND	(a) ND	(a) ND
Maroc Telecom	-	-	-
Vivendi Games	3	-	109
Corporate	6	-	3
Autres	-	-	-
<b>Total</b>	<b>98</b>	<b>138</b>	<b>308</b>

(a) Les données précédemment publiées en 2006 (5 011) et en 2005 (2 422) correspondaient au nombre de missions d'au moins une semaine de prestataires de service sous contrat et non à la sous-traitance.

## Section 15

## La main-d'œuvre extérieure à la société (intérimaires)

Un travailleur intérimaire est défini comme une personne mise à la disposition provisoire pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire (non durable) dénommée « mission » ; l'utilisateur la fait travailler et rémunère la société d'intérim à cet effet. Une personne ayant effectué plusieurs missions est comptée autant de fois que de missions effectuées. La majorité (95 %) des intérimaires est engagée dans les secteurs de la musique, des jeux et des télécoms principalement dans trois pays : la France (59 %), les Etats-Unis (26 %) et le Royaume-Uni (10 %).

Nombre de missions d'intérim	2007	2006	2005
Universal Music Group	1 276	1 421	1 299
Groupe Canal+	898	820	858
SFR	1 731	2 793	4 427
Maroc Telecom	14	-	-
Vivendi Games	832	582	671
Corporate	9	19	13
Autres	3	-	-
<b>Total</b>	<b>4 763</b>	<b>5 635</b>	<b>7 268</b>



## Section 16

## Le Programme de vigilance du groupe

Depuis 2002, Vivendi s'est attaché à définir et mettre en œuvre un Programme de vigilance incluant les règles d'éthique générales applicables à chaque collaborateur du groupe quels que soient son niveau hiérarchique et ses fonctions.

Ces règles de conduite couvrent les droits des salariés, la sincérité et la protection de l'information, la prévention des conflits d'intérêts, l'éthique commerciale et le respect des règles de concurrence, l'utilisation des biens et des ressources appartenant au groupe, l'éthique financière et le respect de l'environnement.

Ce Programme a pour objectif de responsabiliser les collaborateurs, de leur donner un outil de référence en fixant des repères susceptibles de les aider à déterminer leur ligne de conduite.

Ces règles générales sont déclinées en aval, par chaque entité opérationnelle, sur l'ensemble des territoires où le groupe est présent afin d'y intégrer les spécificités des activités des filiales ainsi que les particularités des législations locales. Certaines entités ont ainsi mis en place un code d'éthique additionnel plus spécifiquement consacré à leurs activités.

La mise en œuvre du Programme de vigilance est suivie par les équipes juridiques et le « *compliance officer* » des principales entités opérationnelles et du groupe.

Au début de chaque année, les filiales du groupe font parvenir à Vivendi un rapport sur les actions menées l'année précédente. Ce rapport est présenté par le Secrétaire général au Comité d'audit qui le valide puis est envoyé aux responsables des différentes filiales.

Le Programme de vigilance fait l'objet d'une rubrique spécifique de l'Intranet groupe de Vivendi.







Politique environnementale

---

Engagements environnementaux

58

Informations environnementales

59

3



## Politique environnementale

Vivendi s'est engagé à identifier, mesurer, évaluer et, dans la mesure du possible, limiter les impacts de ses activités sur l'environnement grâce à une gestion plus efficace et productive, tout en veillant aux conditions d'hygiène, de santé et de sécurité de ses salariés, partenaires et clients.

Conformément à cette volonté, Vivendi a continué, en 2007, la mise en œuvre des cinq initiatives suivantes :

- programmes internes visant à assurer la conformité aux réglementations relatives à l'environnement, à la santé et à la sécurité en vigueur dans toutes ses installations et dans les différents pays où le groupe est présent,
- programmes internes de formation destinés à renforcer la connaissance technique et l'expertise des salariés du groupe en matière d'environnement et à les sensibiliser à l'importance des questions de santé et de sécurité dans leur travail,
- évaluations régulières de ses différents sites opérationnels et établissements afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et du respect des normes réglementaires en vigueur en matière d'environnement, de santé et de sécurité,
- participation à l'effort des industriels et des pouvoirs publics pour améliorer la protection de l'environnement et favoriser la diminution de l'impact des activités du groupe sur l'environnement,
- publication annuelle d'un rapport de développement durable sur les engagements du groupe et les progrès réalisés dans la protection de l'environnement, de la santé et de la sécurité.

### Section 1

## Engagements environnementaux

Pour garantir le succès durable de sa politique environnementale, le groupe s'est fixé les dix engagements environnementaux suivants :

- définir des objectifs de performance environnementale pertinents,
- évaluer, de manière quantitative, les impacts environnementaux des activités du groupe,
- assurer la conformité avec les réglementations environnementales applicables,
- identifier les moyens de limiter l'impact environnemental des activités du groupe et les risques associés à celles-ci,
- participer à des activités de recherche et développement visant à développer des technologies sans danger pour l'environnement,
- identifier et mettre en place des mesures permettant de réduire les déchets et la consommation de matières premières,
- promouvoir et participer au dialogue avec les acteurs et partenaires environnementaux concernés,
- mettre en place des programmes de formation destinés à renforcer et à améliorer les compétences techniques des salariés dans les domaines de l'environnement, de la santé et de la sécurité,
- informer régulièrement le public des activités et des progrès réalisés,
- utiliser les technologies de l'information et de la communication afin de construire et mettre en place des systèmes de gestion de l'environnement adaptés à l'activité de chaque filiale dans les sites d'exploitation concernés.



## Section 2

## Informations environnementales

	<p>Les informations relatives à l'impact des activités de Vivendi sur l'environnement sont données en fonction des activités et de leurs effets.</p>
<p><b>2.1. Ressources en eau, matières premières et énergie - Utilisation des sols - Rejets dans l'air, l'eau et le sol - Nuisances sonores, olfactives et déchets</b></p>	<p>Les activités de Vivendi n'entraînent que peu de rejets dans l'air et dans l'eau ayant un impact direct sur l'environnement.</p> <p>Compte tenu des mouvements de périmètre intervenus au cours des derniers exercices, Vivendi continue à examiner pour la période 2008-2012 de nouveaux objectifs potentiels relatifs aux émissions de gaz carbonique et à la production de déchets.</p> <p><b>2.1.1. Eaux usées</b></p> <p>A quelques exceptions près, toutes les eaux usées générées par les activités du groupe sont d'une composition similaire aux eaux usées domestiques et sont rejetées directement dans des systèmes municipaux de collecte et de traitement des eaux usées où elles sont traitées avant d'être rejetées dans la nature. Selon le site, ces eaux usées reçoivent un traitement primaire, secondaire ou tertiaire, conformément à la pratique et à la réglementation en vigueur dans chaque site.</p> <p><b>2.1.2. Rejets dans l'air</b></p> <p>Les émissions directes dans l'air provenant des diverses activités de Vivendi sont extrêmement faibles. La majeure partie des émissions de gaz carbonique provient de l'utilisation de générateurs de secours en cas de panne électrique ou de chauffage de site par convection. Les émissions de gaz carbonique indirectement attribuables aux activités de Vivendi proviennent essentiellement de la consommation électrique et de l'utilisation de véhicules.</p> <p>Les bureaux du siège et ceux du bureau de New York font l'objet d'analyses d'air régulières. Les résultats de ces analyses sont transmis par la Direction au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).</p> <p><b>2.1.3. Déchets</b></p> <p>Les différentes activités de Vivendi produisent des déchets, composés principalement de papiers, cartons et emballages, plastiques, bois, petit bois d'œuvre, verre, batteries commerciales et grand public, produits pétroliers usés, résidus de peinture, ainsi que des déchets d'équipements électriques et électroniques. Tous les déchets sont gérés conformément aux réglementations en vigueur. Ces différents déchets sont, dans la mesure du possible, recyclés par le groupe.</p> <p><b>2.1.4. Nuisances olfactives et sonores</b></p> <p>Les activités de Vivendi ne produisent quasiment aucune nuisance olfactive ou sonore significative. Le peu de pollution sonore est générée par le fonctionnement de la machinerie et des véhicules dans les enceintes des établissements du groupe. Les effets sonores éventuellement nuisibles sont atténués par la structure des bâtiments. Le groupe assure un contrôle strict de ses sites et vérifie régulièrement que le volume sonore n'excède pas 80 décibels sur une période prolongée. La majeure partie des sites du groupe est soumise à des niveaux sonores inférieurs à 40 décibels.</p> <p><b>2.1.5. Reporting environnemental</b></p> <p>Conformément aux engagements pris pour mesurer et réduire l'impact des activités du groupe sur l'environnement, Vivendi continue à identifier, évaluer et mesurer les répercussions environnementales de ses activités. Les données présentées ci-après sont consolidées à partir des sites du groupe qui répondent à des critères précis en termes d'impact sur l'environnement (nombre de salariés, consommation d'eau et d'électricité, production de déchets, etc.).</p> <p>Le périmètre du reporting environnemental a été élargi en 2006 et comprend désormais un certain nombre de plus petits sites dont l'impact environnemental était auparavant considéré comme non-significatif au regard du groupe. En raison de ces mouvements de périmètre, les données ne sont pas comparables d'un exercice à l'autre.</p>



## Section 2

## Informations environnementales

Pour chaque exercice, les données sont fournies par les services techniques ou environnementaux dédiés de chaque entité opérationnelle du groupe. Ces données sont ensuite agrégées et examinées au niveau du siège.

Émissions de gaz carbonique (en millions de kg)	2007	2006	2005
Universal Music Group (a)	13,1	13,8	13,1
Groupe Canal+ (b)	7,3	5,6	4,8
SFR	32,0	30,3	26,1
Maroc Telecom (c)	108,3	27,1	27,7
Vivendi Games (d)	4,0	2,8	1,8
Corporate (e)	0,7	0,8	0,8
<b>Total</b>	<b>165,5</b>	<b>80,4</b>	<b>74,3</b>

Consommation d'eau (en milliers de mètres cubes)	2007	2006	2005
Universal Music Group (a)	70,3	88,8	82,1
Groupe Canal+ (b)	38,8	30,6	39,5
SFR	72,4	115,2	86,5
Maroc Telecom (c)	327,0	325,7	325,7
Vivendi Games (d)	3,7	3,1	4,1
Corporate (e)	16,2	18,4	19,0
<b>Total</b>	<b>528,4</b>	<b>581,8</b>	<b>556,9</b>

Génération de déchets (en tonnes)	2007	2006	2005
Universal Music Group (a)	583,9	555,0	543
Groupe Canal+ (b)	495,3	691,0	1 787,5
SFR	1 292,6	1 179,1	2 101,7
Maroc Telecom (c)	132,3	197,6	704,3
Vivendi Games (d)	119,3	214,0	206
Corporate (e)	83,5	100,2	11
<b>Total</b>	<b>2 706,9</b>	<b>3 548,8</b>	<b>5 353,5</b>

(a) Les données 2007 incluent les sites acquis au cours de l'exercice.

(b) Les données 2007 incluent des activités acquises au cours de l'exercice.

(c) Les données 2007 incluent des sites qui n'avaient pas fait l'objet d'un reporting en 2005 et 2006.

(d) Les données 2006 et 2007 comprennent des sites acquis au cours de ces exercices.

(e) La rubrique « Corporate » correspond au siège de Vivendi et au bureau de New York.



## Section 2

## Informations environnementales

### 2.2. Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels et aux espèces animales et végétales protégées

Les activités de Vivendi ont peu d'impacts sur l'équilibre biologique, les milieux naturels et les espèces animales et végétales protégées.

Vivendi s'est fixé pour objectif de mieux intégrer ses sites dans le paysage environnant. Les installations du groupe peuvent avoir différents effets sur l'environnement : impact visuel des bâtiments, nuisances sonores, circulation, développement d'infrastructures, éclairages nocturnes, antennes de téléphonie. Vivendi emploie une planification rigoureuse de ses projets de construction qui prend en considération des principes de développement durable, la réduction des consommations d'eau et d'énergie et l'intégration des bâtiments dans le paysage.

En France, SFR, tout en poursuivant ses efforts pour améliorer la couverture du territoire, s'est engagée depuis plus de cinq ans dans un vaste programme d'intégration paysagère de ses antennes-relais dans l'environnement. À cet effet, SFR utilise tous les moyens techniques possibles pour assurer le déploiement durable des infrastructures dans le respect des populations et de leur cadre de vie. Pour garantir, en outre, le succès d'une telle démarche, SFR agit en concertation avec les élus, les bailleurs, les collectivités locales, et avec le concours d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes. Fin 2007, ce sont ainsi 95 % des nouveaux sites qui ont été intégrés à leur environnement (hors sites Société Réunionnais du Radiotéléphone, TDF et zones blanches). Outre ce bilan positif, SFR a joué un rôle majeur dans le développement d'une politique commune sur l'intégration paysagère des antennes-relais adoptée par l'Association française des opérateurs mobiles.

### 2.3. Démarches aux fins d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Vivendi a mis en place, dès 2001, un programme d'évaluation des procédures relatives à l'environnement, à la santé et à la sécurité appliquées dans les sociétés du groupe. Depuis la mise en place du programme, plus de 85 évaluations d'établissements ont été effectuées. Environ dix sites sont évalués chaque année.

Le programme d'évaluation est le suivant :

- un questionnaire de pré-évaluation est rempli par l'établissement, suivi d'une visite et d'une inspection du site. Lors de ces visites, différents documents ayant trait aux questions d'environnement, de santé et de sécurité du site sont examinés,
- un rapport détaillant les conclusions et recommandations de l'évaluation est transmis à l'établissement. Tous les points de non-conformité avec la réglementation en matière d'environnement, de santé ou de sécurité y sont présentés en détail accompagnés des éventuelles mesures correctrices à prendre. D'autres améliorations possibles aux programmes environnementaux, de santé ou de sécurité du site, en particulier la mise en place de « pratiques exemplaires » appropriées pour le site, sont également proposées,
- l'établissement doit ensuite rectifier tout point de non-conformité aux réglementations en matière d'environnement, de santé et de sécurité et faire état de ses progrès concernant l'application d'actions correctrices,
- les sites sont ensuite réévalués pendant les deux à quatre années qui suivent, en fonction de la complexité de l'établissement et des résultats de la première évaluation.



## Section 2

## Informations environnementales

	<p>Les évaluations sont faites sous la supervision directe du Directeur des affaires environnementales, de l'hygiène et de la sécurité du groupe. Chaque évaluation est conduite par des auditeurs ayant un profil adapté à la taille et au type du site. En plus de ce programme interne d'évaluation, les assureurs de Vivendi effectuent, en moyenne, cinq évaluations indépendantes des sites du groupe chaque année. Ces évaluations portent essentiellement sur les conditions d'hygiène, de santé et de sécurité au travail.</p> <p>Les établissements du groupe sont encouragés à obtenir les certifications environnementales appropriées, notamment les certifications EMAS et ISO 14001. En 2007, SFR a obtenu la certification ISO 14001 de son système de management environnemental pour ses activités de maintenance et déploiement des sites stratégiques, pour ses activités de maintenance et déploiement des antennes-relais et pour trois sites tertiaires.</p>
<p><b>2.4. Mesures prises pour assurer la conformité des activités aux dispositions législatives et réglementaires applicables</b></p>	<p>Vivendi a mis en place un programme complet pour assurer la conformité de ses activités aux dispositions législatives et réglementaires applicables en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Dans tous les principaux sites, un salarié est chargé des affaires environnementales. Cette personne suit une formation continue adaptée à ses responsabilités.</p>
<p><b>2.5. Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité du groupe sur l'environnement</b></p>	<p>En 2007, le montant consacré à la protection de l'environnement par les différentes activités de Vivendi est estimé à 0,96 million d'euros contre 0,98 million d'euros en 2006. Ce chiffre comprend les programmes internes, la surveillance des activités dans les établissements du groupe et les dépenses liées à la protection de l'environnement de chaque site opérationnel.</p>
<p><b>2.6. Montant des provisions, garanties et pénalités en matière d'environnement</b></p>	<p>En 2007, Vivendi a reçu deux notifications non-significatives d'organismes réglementaires alléguant une absence de conformité aux exigences environnementales, de santé ou de sécurité sur ses différents sites d'exploitation. Vivendi a payé des amendes s'élevant à un total de moins de 1 750 euros pour régler complètement ces deux affaires.</p>



## Section 2

## Informations environnementales

### 2.7. Services internes de gestion de l'environnement, formation et l'information des salariés - Moyens consacrés à la réduction des risques - Organisation pour faire face aux accidents de pollution

Vivendi emploie une équipe chargée de l'établissement de règles et de procédures internes liées aux questions d'environnement, de santé et de sécurité ainsi que de l'organisation de contrôles dans ses différents établissements à travers le monde. Cette équipe établit également le programme d'évaluations des sites les plus importants afin de s'assurer de leur conformité avec les règlements nationaux, régionaux et locaux en vigueur.

Au sein du Secrétariat général, la personne responsable des questions environnementales, de santé et de sécurité pour le groupe est un ingénieur diplômé en techniques environnementales qui possède des certifications professionnelles. Dans chacune des unités d'exploitation, il existe des collaborateurs spécialisés chargés des questions d'environnement, de santé et de sécurité. Parmi eux, on compte des ingénieurs, des hygiénistes, des consultants et des spécialistes de la sécurité.

Tous les principaux sites ont un salarié chargé des questions d'environnement, de santé et de sécurité. Outre ses activités quotidiennes, cette personne est tenue de signaler immédiatement tout point de non-conformité. Dans chaque établissement important, une équipe est en place pour intervenir en cas d'accident ou de déversement susceptible de nuire à l'environnement. Ces équipes travaillent en étroite collaboration avec les équipes d'intervention locales (notamment les organismes de lutte contre les incendies) pour assurer la protection nécessaire.

Vivendi compte sept personnes ayant pour principale responsabilité le suivi des questions d'environnement, de santé et de sécurité (une au siège social et huit dans les métiers).

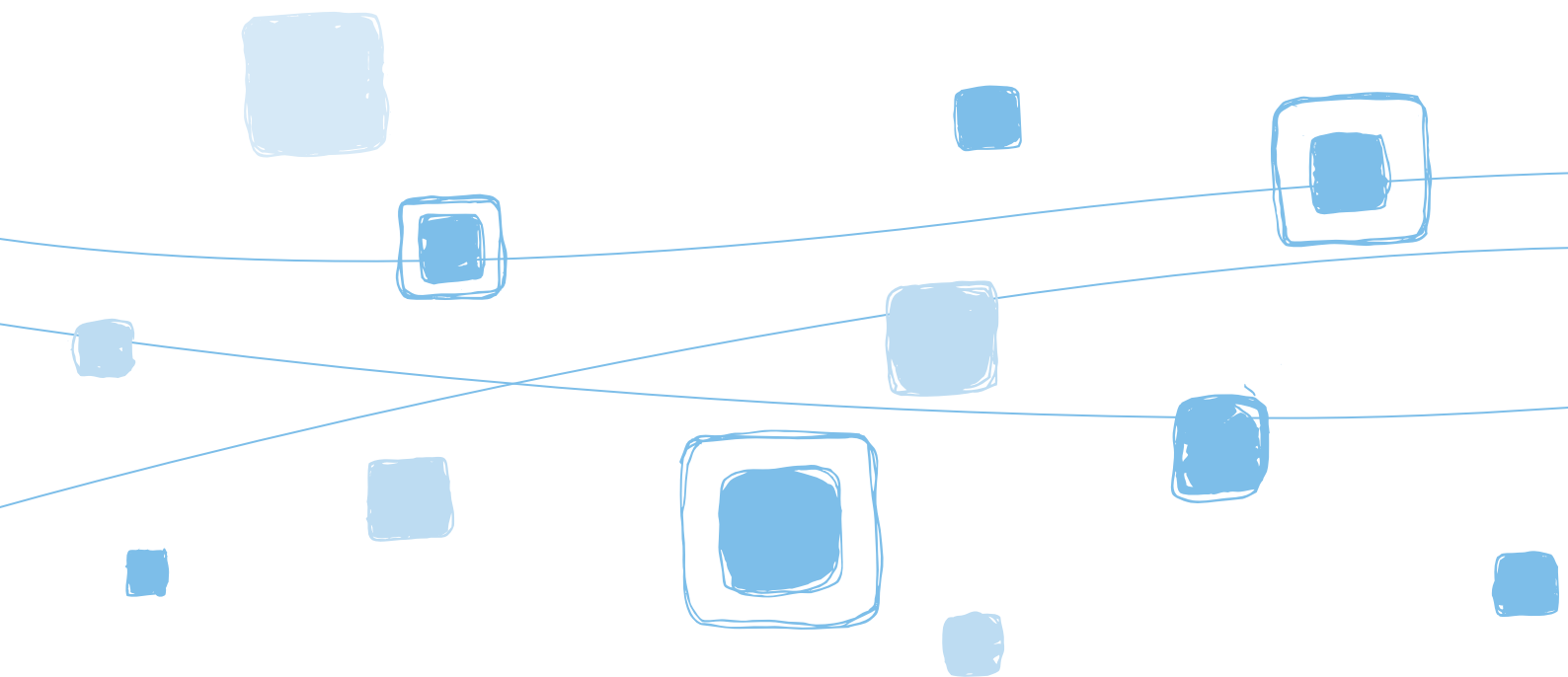


---

Conception : Addison Corporate Marketing, Londres.



Imprimé sur les presses de l'Imprimerie Nouvelle



Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance  
au capital de 6 406 087 710 euros

**Siège social**

42 avenue de Friedland / 75380 Paris Cedex 08  
343 134 763 RCS Paris

**Informations actionnaires**

Tél. : 0811 902 209 (prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)

[www.vivendi.com](http://www.vivendi.com)

**vivendi**